



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 16 avril 2012
(OR. en)**

**Dossier interinstitutionnel:
2011/0249 (NLE)**

**14764/11
ADD 16**

**WTO 329
AMLAT 84
SERVICES 96
COMER 193**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: Accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
11		CHAPITRE 11 - PRODUITS DE LA MINOTERIE; MALT; AMIDONS ET FÉCULES; INULINE; GLUTEN DE FROMENT		
1101 00		Farines de froment (blé) ou de méteil:		
		- de froment (blé):		
1101 00 11		-- de froment (blé) dur	172 €/t	0
1101 00 15		-- de froment (blé) tendre et d'épeautre	172 €/t	0
1101 00 90		- de méteil	172 €/t	0
1102		Farines de céréales autres que de froment (blé) ou de méteil:		
1102 10 00		- Farine de seigle	168 €/t	0
1102 20		- Farine de maïs:		
1102 20 10		-- d'une teneur en matières grasses inférieure ou égale à 1,5 % en poids	173 €/t	0
1102 20 90		-- autre	98 €/t	0
1102 90		- autres:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1102 90 10		-- d'orge	171 €/t	0
1102 90 30		-- d'avoine	164 €/t	0
1102 90 50		-- Farine de riz	138 €/t	0
1102 90 90		-- autres	98 €/t	0
1103		Gruaux, semoules et agglomérés sous forme de pellets, de céréales:		
		- Gruaux et semoules:		
1103 11		-- de froment (blé):		
1103 11 10		--- de froment (blé) dur	267 €/t	0
1103 11 90		--- de froment (blé) tendre et d'épeautre	186 €/t	0
1103 13		-- de maïs:		
1103 13 10		--- d'une teneur en matières grasses inférieure ou égale à 1,5 % en poids	173 €/t	0
1103 13 90		--- autres	98 €/t	0
1103 19		-- d'autres céréales:		
1103 19 10		--- de seigle	171 €/t	0
1103 19 30		--- d'orge	171 €/t	0
1103 19 40		--- d'avoine	164 €/t	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1103 19 50		--- de riz	138 €/t	0
1103 19 90		--- autres	98 €/t	0
1103 20		- Agglomérés sous forme de pellets:		
1103 20 10		-- de seigle	171 €/t	0
1103 20 20		-- d'orge	171 €/t	0
1103 20 30		-- d'avoine	164 €/t	0
1103 20 40		-- de maïs	173 €/t	0
1103 20 50		-- de riz	138 €/t	0
1103 20 60		-- de froment (blé)	175 €/t	0
1103 20 90		-- autres	98 €/t	0
1104		Grains de céréales autrement travaillés (mondés, aplatis, en flocons, perlés, tranchés ou concassés, par exemple), à l'exception du riz du n° 1006; germes de céréales, entiers, aplatis, en flocons ou moulus:		
		- Grains aplatis ou en flocons:		
1104 12		-- d'avoine:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1104 12 10		--- Grains aplatis	93 €/t	0
1104 12 90		--- Flocons	182 €/t	0
1104 19		-- d'autres céréales:		
1104 19 10		--- de froment (blé)	175 €/t	0
1104 19 30		--- de seigle	171 €/t	0
1104 19 50		--- de maïs	173 €/t	0
		--- d'orge:		
1104 19 61		---- Grains aplatis	97 €/t	0
1104 19 69		---- Flocons	189 €/t	0
		--- autres:		
1104 19 91		---- Flocons de riz	234 €/t	0
1104 19 99		---- autres	173 €/t	0
		- autres grains travaillés (mondés, perlés, tranchés ou concassés, par exemple):		
1104 22		-- d'avoine:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1104 22 20		--- mondés (décortiqués ou pelés)	162 €/t	0
1104 22 30		--- mondés et tranchés ou concassés (dits "Grütze" ou "grutten")	162 €/t	0
1104 22 50		--- perlés	145 €/t	0
1104 22 90		--- seulement concassés	93 €/t	0
1104 22 98		--- autres	93 €/t	0
1104 23		-- de maïs:		
1104 23 10		--- mondés (décortiqués ou pelés), même tranchés ou concassés	152 €/t	0
1104 23 30		--- perlés	152 €/t	0
1104 23 90		--- seulement concassés	98 €/t	0
1104 23 99		--- autres	98 €/t	0
1104 29		-- d'autres céréales:		
		--- d'orge:		
1104 29 01		---- mondés (décortiqués ou pelés)	150 €/t	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1104 29 03		---- mondés et tranchés ou concassés (dits "Grütze" ou "grutten")	150 €/t	0
1104 29 05		---- perlés	236 €/t	0
1104 29 07		---- seulement concassés	97 €/t	0
1104 29 09		---- autres	97 €/t	0
		--- autres:		
		---- mondés (décortiqués ou pelés), même tranchés ou concassés:		
1104 29 11		----- de froment (blé)	129 €/t	0
1104 29 18		----- autres	129 €/t	0
1104 29 30		---- perlés	154 €/t	0
		---- seulement concassés:		
1104 29 51		----- de froment (blé)	99 €/t	0
1104 29 55		----- de seigle	97 €/t	0
1104 29 59		----- autres	98 €/t	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		----- autres:		
1104 29 81		----- de froment (blé)	99 €/t	0
1104 29 85		----- de seigle	97 €/t	0
1104 29 89		----- autres	98 €/t	0
1104 30		- Germes de céréales, entiers, aplatis, en flocons ou moulus:		
1104 30 10		-- de froment (blé)	76 €/t	0
1104 30 90		-- autres	75 €/t	0
1105		Farine, semoule, poudre, flocons, granulés et agglomérés sous forme de pellets, de pommes de terre:		
1105 10 00		- Farine, semoule et poudre	12,2	0
1105 20 00		- Flocons, granulés et agglomérés sous forme de pellets	12,2	0
1106		Farines, semoules et poudres de légumes à cosse secs du n° 0713, de sagou ou des racines ou tubercules du n° 0714 et des produits du chapitre 8:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1106 10 00		- de légumes à cosse secs du n° 0713	7,7	0
1106 20		- de sagou ou des racines ou tubercules du n° 0714:		
1106 20 10		-- dénaturées	95 €/t	0
1106 20 90		-- autres	166 €/t	0
1106 30		- des produits du chapitre 8:		
1106 30 10		-- de bananes	10,9	0
1106 30 90		-- autres	8,3	0
1107		Malt, même torréfié:		
1107 10		- non torréfié:		
		-- de froment (blé):		
1107 10 11		--- présenté sous forme de farine	177 €/t	0
1107 10 19		--- autre	134 €/t	0
		-- autre:		
1107 10 91		--- présenté sous forme de farine	173 €/t	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1107 10 99		- - - autre	131 €/t	0
1107 20 00		- torréfié	152 €/t	0
1108		Amidons et féculés; inuline:		
		- A amidons et féculés:		
1108 11 00		-- A amidon de froment (blé)	224 €/t	-
1108 12 00		-- A amidon de maïs	166 €/t	-
1108 13 00		-- Féculé de pommes de terre	166 €/t	-
1108 14 00		-- Féculé de manioc (cassave)	166 €/t	-
1108 19		-- autres amidons et féculés:		
1108 19 10		- - - A amidon de riz	216 €/t	-
1108 19 90		- - - autres	166 €/t	-
1108 20 00		- Inuline	19,2	0
1109 00 00		Gluten de froment (blé), même à l'état sec	512 €/t	-

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
12		CHAPITRE 12 - GRAINES ET FRUITS OLÉAGINEUX; GRAINES, SEMENCES ET FRUITS DIVERS; PLANTES INDUSTRIELLES OU MÉDICINALES; PAILLES ET FOURRAGES		
1201 00		Fèves de soja, même concassées:		
1201 00 10		- destinées à l'ensemencement	exemption	0
1201 00 90		- autres	exemption	0
1202		Arachides non grillées ni autrement cuites, même décortiquées ou concassées:		
1202 10		- en coques:		
1202 10 10		- - destinées à l'ensemencement	exemption	0
1202 10 90		- - autres	exemption	0
1202 20 00		- décortiquées, même concassées	exemption	0
1203 00 00		Coprah	exemption	0
1204 00		Graines de lin, même concassées:		
1204 00 10		- destinées à l'ensemencement	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1204 00 90		- autres	exemption	0
1205		Graines de navette ou de colza, même concassées:		
1205 10		- Graines de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique:		
1205 10 10		-- destinées à l'ensemencement	exemption	0
1205 10 90		-- autres	exemption	0
1205 90 00		- autres	exemption	0
1206 00		Graines de tournesol, même concassées:		
1206 00 10		- destinées à l'ensemencement	exemption	0
		- autres:		
1206 00 91		-- décortiquées; en coques striées gris et blanc	exemption	0
1206 00 99		-- autres	exemption	0
1207		Autres graines et fruits oléagineux, même concassés:		
1207 20		- Graines de coton:		
1207 20 10		-- destinées à l'ensemencement	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1207 20 90		-- autres	exemption	0
1207 40		- Graines de sésame:		
1207 40 10		-- destinées à l'ensemencement	exemption	0
1207 40 90		-- autres	exemption	0
1207 50		- Graines de moutarde:		
1207 50 10		-- destinées à l'ensemencement	exemption	0
1207 50 90		-- autres	exemption	0
		- autres:		
1207 91		-- Graines d'oeillette ou de pavot:		
1207 91 10		--- destinées à l'ensemencement	exemption	0
1207 91 90		--- autres	exemption	0
1207 99		-- autres:		
1207 99 15		--- destinés à l'ensemencement	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		--- autres:		
1207 99 91		---- Graines de chanvre	exemption	0
1207 99 97		---- autres	exemption	0
1208		Farines de graines ou de fruits oléagineux, autres que la farine de moutarde:		
1208 10 00		- de fèves de soja	4,5	0
1208 90 00		- autres	exemption	0
1209		Graines, fruits et spores à ensemercer:		
1209 10 00		- Graines de betteraves à sucre	8,3	0
		- Graines fourragères:		
1209 21 00		-- de luzerne	2,5	0
1209 22		-- de trèfle (<i>Trifolium</i> spp.):		
1209 22 10		--- Trèfle violet (<i>Trifolium pratense</i> L.)	exemption	0
1209 22 80		--- autres	exemption	0
1209 23		-- de fétuque:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1209 23 11		--- Fétuque des prés (<i>Festuca pratensis</i> Huds.)	exemption	0
1209 23 15		--- Fétuque rouge (<i>Festuca rubra</i> L.)	exemption	0
1209 23 80		--- autres	2,5	0
1209 24 00		-- de pâturin des prés du Kentucky (<i>Poa pratensis</i> L.)	exemption	0
1209 25		-- de ray-grass (<i>Lolium multiflorum</i> Lam., <i>Lolium perenne</i> L.):		
1209 25 10		--- Ray-grass d'Italie (<i>Lolium multiflorum</i> Lam.)	exemption	0
1209 25 90		--- Ray-grass anglais (<i>Lolium perenne</i> L.)	exemption	0
1209 29		-- autres:		
1209 29 10		--- Vesces; graines des espèces <i>Poa palustris</i> L. et <i>Poa trivialis</i> L.; dactyle (<i>Dactylis glomerata</i> L.); agrostide (<i>Agrostides</i>)	exemption	0
1209 29 35		--- Graines de fléole des prés	exemption	0
1209 29 50		--- Graines de lupin	2,5	0
1209 29 60		--- Graines de betteraves fourragères (<i>Beta vulgaris</i> var. <i>alba</i>)	8,3	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1209 29 80		--- autres	2,5	0
1209 30 00		- Graines de plantes herbacées utilisées principalement pour leurs fleurs	3	0
		- autres:		
1209 91		-- Graines de légumes:		
1209 91 10		--- Graines de choux-raves (<i>Brassica oleracea</i> , var. <i>caulorapa</i> et <i>gongylodes</i> L.)	3	0
1209 91 30		--- Graines de betteraves à salade ou "betteraves rouges" (<i>Beta vulgaris</i> var. <i>conditiva</i>)	8,3	0
1209 91 90		--- autres	3	0
1209 99		-- autres:		
1209 99 10		--- Graines forestières	exemption	0
		--- autres:		
1209 99 91		---- Graines de plantes utilisées principalement pour leurs fleurs, autres que celles visées au n° 1209 30 00	3	0
1209 99 99		---- autres	4	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1210		Cônes de houblon frais ou secs, même broyés, moulus ou sous forme de pellets; lupuline:		
1210 10 00		- Cônes de houblon, non broyés ni moulus ou sous forme de pellets	5,8	0
1210 20		- Cônes de houblon, broyés, moulus ou sous forme de pellets; lupuline:		
1210 20 10		-- Cônes de houblon, broyés, moulus ou sous forme de pellets, enrichis en lupuline; lupuline	5,8	0
1210 20 90		-- autres	5,8	0
1211		Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitocides ou similaires, frais ou secs, même coupés, concassés ou pulvérisés:		
1211 20 00		- Racines de ginseng	exemption	0
1211 30 00		- Coca (feuille de)	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1211 40 00		- Paille de pavot	exemption	0
1211 90		- autres:		
1211 90 30		-- Fèves de tonka	3	0
1211 90 85		-- autres	exemption	0
1212		Caroubes, algues, betteraves à sucre et cannes à sucre, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées; noyaux et amandes de fruits et autres produits végétaux (y compris les racines de chicorée non torréfiées de la variété <i>Cichorium intybus sativum</i>), servant principalement à l'alimentation humaine, non dénommés ni compris ailleurs:		
1212 20 00		- Algues	exemption	0
		- autres:		
1212 91		-- Betteraves à sucre:		
1212 91 20		--- séchées, même pulvérisées	23 €/100 kg/net	3
1212 91 80		--- autres	6,7 €/100 kg/net	3

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1212 99		-- autres:		
1212 99 20		--- Cannes à sucre	4,6 €/100 kg/net	3
1212 99 30		--- Caroubes	5,1	0
		--- Graines de caroubes:		
1212 99 41		---- non décortiquées, ni concassées, ni moulues	exemption	0
1212 99 49		---- autres	5,8	0
1212 99 70		--- autres	exemption	0
1213 00 00		Pailles et balles de céréales brutes, même hachées, moulues, pressées ou agglomérées sous forme de pellets	exemption	0
1214		Rutabagas, betteraves fourragères, racines fourragères, foin, luzerne, trèfle, sainfoin, choux fourragers, lupin, vesces et produits fourragers similaires, même agglomérés sous forme de pellets:		
1214 10 00		- Farine et agglomérés sous forme de pellets, de luzerne	exemption	0
1214 90		- autres:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1214 90 10		-- Betteraves fourragères, rutabagas et autres racines fourragères	5,8	0
1214 90 90		-- autres	exemption	0
13		CHAPITRE 13 - GOMMES, RÉSINES ET AUTRES SUCS ET EXTRAITS VÉGÉTAUX		
1301		Gomme laque; gommés, résines, gommés-résines et oléorésines (baumes, par exemple), naturelles:		
1301 20 00		- Gomme arabique	exemption	0
1301 90 00		- autres	exemption	0
1302		Sucs et extraits végétaux; matières pectiques, pectinates et pectates; agar-agar et autres mucilages et épaississants dérivés des végétaux, même modifiés:		
		- Sucs et extraits végétaux:		
1302 11 00		-- Opium	exemption	0
1302 12 00		-- de réglisse	3,2	0
1302 13 00		-- de houblon	3,2	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1302 19		-- autres:		
1302 19 05		--- Oléorésine de vanille	3	0
1302 19 80		--- autres	exemption	0
1302 20		- Matières pectiques, pectinates et pectates:		
1302 20 10		-- à l'état sec	19,2	0
1302 20 90		-- autres	11,2	0
		- Mucilages et épaississants dérivés des végétaux, même modifiés:		
1302 31 00		-- Agar-agar	exemption	0
1302 32		-- Mucilages et épaississants de caroubes, de graines de caroubes ou de graines de guarée, même modifiés:		
1302 32 10		--- de caroubes ou de graines de caroubes	exemption	0
1302 32 90		--- de graines de guarée	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1302 39 00		-- autres	exemption	0
14		CHAPITRE 14 - MATIÈRES À TRESSER ET AUTRES PRODUITS D'ORIGINE VÉGÉTALE, NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS		
1401		Matières végétales des espèces principalement utilisées en vannerie ou en sparterie (bambous, rotins, roseaux, joncs, osiers, raphia, pailles de céréales nettoyées, blanchies ou teintes, écorces de tilleul, par exemple):		
1401 10 00		- Bambous	exemption	0
1401 20 00		- Rotins	exemption	0
1401 90 00		- autres	exemption	0
1404		Produits végétaux non dénommés ni compris ailleurs:		
1404 20 00		- Linters de coton	exemption	0
1404 90 00		- autres	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
III		SECTION III - GRAISSES ET HUILES ANIMALES OU VÉGÉTALES; PRODUITS DE LEUR DISSOCIATION; GRAISSES ALIMENTAIRES ÉLABORÉES; CIRES D'ORIGINE ANIMALE OU VÉGÉTALE		
15		CHAPITRE 15 - GRAISSES ET HUILES ANIMALES OU VÉGÉTALES; PRODUITS DE LEUR DISSOCIATION; GRAISSES ALIMENTAIRES ÉLABORÉES; CIRES D'ORIGINE ANIMALE OU VÉGÉTALE		
1501 00		Graisses de porc (y compris le saindoux) et graisses de volailles, autres que celles du n° 0209 ou du n° 1503:		
		- Graisses de porc (y compris le saindoux):		
1501 00 11		-- destinées à des usages industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	exemption	0
1501 00 19		-- autres	17,2 €/100 kg/net	5
1501 00 90		- Graisses de volailles	11,5	0
1502 00		Graisses des animaux des espèces bovine, ovine ou caprine, autres que celles du n° 1503:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1502 00 10		- destinées à des usages industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	exemption	0
1502 00 90		- autres	3,2	0
1503 00		Stéarine solaire, huile de saindoux, oléostéarine, oléomargarine et huile de suif, non émulsionnées, ni mélangées ni autrement préparées:		
		- Stéarine solaire et oléostéarine:		
1503 00 11		-- destinées à des usages industriels	exemption	0
1503 00 19		-- autres	5,1	0
1503 00 30		- Huile de suif, destinée à des usages industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	exemption	0
1503 00 90		- autres	6,4	0
1504		Graisses et huiles et leurs fractions, de poissons ou de mammifères marins, même raffinées, mais non chimiquement modifiées:		
1504 10		- Huiles de foies de poissons et leurs fractions:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1504 10 10		-- d'une teneur en vitamine A égale ou inférieure à 2 500 unités internationales par gramme	3,8	0
		-- autres:		
1504 10 91		--- de flétans	exemption	0
1504 10 99		--- autres	exemption	0
1504 20		- Graisses et huiles de poissons et leurs fractions, autres que les huiles de foies:		
1504 20 10		-- Fractions solides	10,9	0
1504 20 90		-- autres	exemption	0
1504 30		- Graisses et huiles de mammifères marins et leurs fractions:		
1504 30 10		-- Fractions solides	10,9	0
1504 30 90		-- autres	exemption	0
1505 00		Graisse de suint et substances grasses dérivées, y compris la lanoline:		
1505 00 10		- Graisse de suint brute (suintine)	3,2	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1505 00 90		- autres	exemption	0
1506 00 00		Autres graisses et huiles animales et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	exemption	0
1507		Huile de soja et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées:		
1507 10		- Huile brute, même dégommée:		
1507 10 10		-- destinée à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	3,2	0
1507 10 90		-- autre	6,4	0
1507 90		- autres:		
1507 90 10		-- destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	5,1	0
1507 90 90		-- autres	9,6	0
1508		Huile d'arachide et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées:		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1508 10		- Huile brute:		
1508 10 10		-- destinée à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	exemption	0
1508 10 90		-- autre	6,4	0
1508 90		- autres:		
1508 90 10		-- destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	5,1	0
1508 90 90		-- autres	9,6	0
1509		Huile d'olive et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées:		
1509 10		- vierges:		
1509 10 10		-- Huile d'olive lampante	122,6 €/100 kg/net	0
1509 10 90		-- autres	124,5 €/100 kg/net	0
1509 90 00		- autres	134,6 €/100 kg/net	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1510 00		Autres huiles et leurs fractions, obtenues exclusivement à partir d'olives, même raffinées, mais non chimiquement modifiées et mélanges de ces huiles ou fractions avec des huiles ou fractions du n° 1509		
1510 00 10		- Huiles brutes	110,2 €/100 kg/net	0
1510 00 90		- autres	160,3 €/100 kg/net	0
1511		Huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées		
1511 10		- Huile brute		
1511 10 10		-- destinée à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	exemption	0
1511 10 90		-- autres	3,8	0
1511 90		- autres		
		-- Fractions solides		
1511 90 11		-- - présentées en emballages immédiats d'un contenu net de 1 kg ou moins	12,8	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1511 90 19		--- autrement présentées	10,9	0
		-- autres		
1511 90 91		--- destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	5,1	0
1511 90 99		--- autres	9	0
1512		Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées		
		- Huiles de tournesol ou de carthame et leurs fractions		
1512 11		-- Huiles brutes		
1512 11 10		--- destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	3,2	0
		--- autres		
1512 11 91		---- de tournesol	6,4	0
1512 11 99		---- de carthame	6,4	0
1512 19		-- autres		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1512 19 10		--- destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	5,1	0
1512 19 90		--- autres	9,6	0
		- Huile de coton et ses fractions		
1512 21		-- Huile brute, même dépourvue de gossipol		
1512 21 10		--- destinée à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	3,2	0
1512 21 90		--- autres	6,4	0
1512 29		-- autres		
1512 29 10		--- destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	5,1	0
1512 29 90		--- autres	9,6	0
1513		Huiles de coco (huile de coprah), de palmiste ou de babassu et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- Huile de coco (huile de coprah) et ses fractions		
1513 11		-- Huile brute		
1513 11 10		--- destinée à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	2,5	0
		--- autre		
1513 11 91		---- présentées en emballages immédiats d'un contenu net de 1 kg ou moins	12,8	0
1513 11 99		---- autrement présentée	6,4	0
1513 19		-- autres		
		--- Fractions solides		
1513 19 11		---- présentées en emballages immédiats d'un contenu net de 1 kg ou moins	12,8	0
1513 19 19		---- autrement présentées	10,9	0
		--- autres		
1513 19 30		---- destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	5,1	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		---- autres		
1513 19 91		----- présentées en emballages immédiats d'un contenu net de 1 kg ou moins	12,8	0
1513 19 99		----- autrement présentées	9,6	0
		- Huiles de palmiste ou de babassu et leurs fractions		
1513 21		-- Huiles brutes		
1513 21 10		--- destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	3,2	0
		--- autres		
1513 21 30		---- présentées en emballages immédiats d'un contenu net de 1 kg ou moins	12,8	0
1513 21 90		---- autrement présentées	6,4	0
1513 29		-- autres		
		--- Fractions solides		
1513 29 11		---- présentées en emballages immédiats d'un contenu net de 1 kg ou moins	12,8	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1513 29 19		---- autrement présentées	10,9	0
		--- autres		
1513 29 30		---- destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	5,1	0
		---- autres		
1513 29 50		----- présentées en emballages immédiats d'un contenu net de 1 kg ou moins	12,8	0
1513 29 90		----- autrement présentées	9,6	0
1514		Huiles de navette, de colza ou de moutarde et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées		
		- Huiles de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique et leurs fractions		
1514 11		-- Huiles brutes		
1514 11 10		--- destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	3,2	0
1514 11 90		--- autres	6,4	0
1514 19		-- autres		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1514 19 10		--- destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	5,1	0
1514 19 90		--- autres	9,6	0
		- autres		
1514 91		-- Huiles brutes		
1514 91 10		--- destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	3,2	0
1514 91 90		--- autres	6,4	0
1514 99		-- autres		
1514 99 10		--- destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	5,1	0
1514 99 90		--- autres	9,6	0
1515		Autres graisses et huiles végétales (y compris l'huile de jojoba) et leurs fractions, fixes, même raffinées, mais non chimiquement modifiées		
		- Huile de lin et ses fractions		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1515 11 00		-- Huile brute	3,2	0
1515 19		-- autres		
1515 19 10		--- destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	5,1	0
1515 19 90		--- autres	9,6	0
		- Huile de maïs et ses fractions		
1515 21		-- Huile brute		
1515 21 10		--- destinée à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	3,2	0
1515 21 90		--- autre	6,4	0
1515 29		-- autres		
1515 29 10		--- destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	5,1	0
1515 29 90		--- autres	9,6	0
1515 30		- Huile de ricin et ses fractions		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1515 30 10		-- destinées à la production de l'acide amino-undécanoïque pour la fabrication soit de fibres synthétiques, soit de matières plastiques	exemption	0
1515 30 90		-- autres	5,1	0
1515 50		- Huile de sésame et ses fractions		
		-- Huile brute		
1515 50 11		--- destinée à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	3,2	0
1515 50 19		--- autre	6,4	0
		-- autres		
1515 50 91		--- destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	5,1	0
1515 50 99		--- autres	9,6	0
1515 90		- autres		
1515 90 11		-- Huile de tung (d'abrasin); huiles de jojoba, d'ōiticica; cire de myrica, cire du Japon; leurs fractions	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		-- Huile de graines de tabac et ses fractions		
		--- Huile brute		
1515 90 21		---- destinée à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	exemption	0
1515 90 29		---- autre	6,4	0
		--- autres		
1515 90 31		---- destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	exemption	0
1515 90 39		---- autres	9,6	0
		-- autres huiles et leurs fractions		
		--- Huiles brutes		
1515 90 40		---- destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	3,2	0
		---- autres		
1515 90 51		----- concrètes, présentées en emballages immédiats d'un contenu net de 1 kg ou moins	12,8	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1515 90 59		----- concrètes, autrement présentées; fluides	6,4	0
		--- autres		
1515 90 60		---- destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	5,1	0
		---- autres		
1515 90 91		----- concrètes, présentées en emballages immédiats d'un contenu net de 1 kg ou moins	12,8	0
1515 90 99		----- concrètes, autrement présentées; fluides	9,6	0
1516		Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées		
1516 10		- Graisses et huiles animales et leurs fractions		
1516 10 10		-- présentées en emballages immédiats d'un contenu net de 1 kg ou moins	12,8	0
1516 10 90		-- autrement présentées	10,9	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1516 20		- Graisses et huiles végétales et leurs fractions		
1516 20 10		-- Huiles de ricin hydrogénées, dites "opalwax"	3,4	0
		-- autres		
1516 20 91		--- en emballages immédiats d'un contenu net de 1 kg ou moins	12,8	0
		--- autrement présentées		
1516 20 95		---- Huiles de navette, de colza, de lin, de tournesol, d'illipé, de karité, de makoré, de touloucouna ou de babassu, destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	5,1	0
		---- autres		
1516 20 96		----- Huiles d'arachide, de coton, de soja ou de tournesol; autres huiles d'une teneur en acides gras libres de moins de 50 % en poids et à l'exclusion des huiles de palmiste, d'illipé, de coco, de navette, de colza ou de copaiba	9,6	0
1516 20 98		----- autres	10,9	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1517		Margarine; mélanges ou préparations alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou végétales ou de fractions de différentes graisses ou huiles du présent chapitre, autres que les graisses et huiles alimentaires et leurs fractions du n° 1516		
1517 10		- Margarine, à l'exclusion de la margarine liquide		
1517 10 10		-- d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait excédant 10 % mais n'excédant pas 15 %	8,3 + 28,4 €/100 kg/net	0
1517 10 90		-- autre	16	0
1517 90		- autres		
1517 90 10		-- d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait excédant 10 % mais n'excédant pas 15 %	8,3 + 28,4 €/100 kg/net	0
		-- autres		
1517 90 91		--- Huiles végétales fixes, fluides, mélangées	9,6	0
1517 90 93		--- Mélanges ou préparations culinaires utilisés pour le démoulage	2,9	0
1517 90 99		--- autres	16	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1518 00		Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, cuites, oxydées, déshydratées, sulfurées, soufflées, standolisées ou autrement modifiées chimiquement, à l'exclusion de celles du n° 1516; mélanges ou préparations non alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou végétales ou de fractions de différentes graisses ou huiles du présent chapitre, non dénommés ni compris ailleurs		
1518 00 10		- Linoxyne	7,7	0
		- Huiles végétales fixes, fluides, mélangées, destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine		
1518 00 31		-- brutes	3,2	0
1518 00 39		-- autres	5,1	0
		- autres		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1518 00 91		-- Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, cuites, oxydées, déshydratées, sulfurées, soufflées, standolisées ou autrement modifiées chimiquement, à l'exclusion de celles du n° 1516	7,7	0
		-- autres		
1518 00 95		--- Mélanges et préparations non alimentaires de graisses et d'huiles animales ou de graisses et d'huiles animales et végétales et leurs fractions	2	0
1518 00 99		--- autres	7,7	0
1520 00 00		Glycérol brut; eaux et lessives glycélineuses	exemption	0
1521		Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés		
1521 10 00		- Cires végétales	exemption	0
1521 90		- autres		
1521 90 10		-- Spermaceti, même raffiné ou coloré	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		-- Cires d'abeilles ou d'autres insectes, même raffinées ou colorées		
1521 90 91		--- brutes	exemption	0
1521 90 99		--- autres	2,5	0
1522 00		Dé gras; résidus provenant du traitement des corps gras ou des cires animales ou végétales		
1522 00 10		- Dé gras	3,8	0
		- Résidus provenant du traitement des corps gras ou des cires animales ou végétales		
		-- contenant de l'huile ayant les caractères de l'huile d'olive		
1522 00 31		--- Pâtes de neutralisation (<i>soap-stocks</i>)	29,9 €/100 kg/net	0
1522 00 39		--- autres	47,8 €/100 kg/net	0
		-- autres		
1522 00 91		--- Lies ou fèces d'huiles, pâtes de neutralisation (<i>soap-stocks</i>)	3,2	0
1522 00 99		--- autres	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
IV		SECTION IV - PRODUITS DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES; BOISSONS, LIQUIDES ALCOOLIQUES ET VINAIGRES; TABACS ET SUCCÉDANÉS DE TABAC FABRIQUÉS		
16		CHAPITRE 16 - PRÉPARATIONS DE VIANDE, DE POISSONS OU DE CRUSTACÉS, DE MOLLUSQUES OU D'AUTRES INVERTÉBRÉS AQUATIQUES		
1601 00		Saucisses, saucissons et produits similaires, de viande, d'abats ou de sang; préparations alimentaires à base de ces produits		
1601 00 10		- de foie	15,4	0
		- autres		
1601 00 91		-- Saucisses et saucissons, secs ou à tartiner, non cuits	149,4 €/100 kg/net	0
1601 00 99		-- autres	100,5 €/100 kg/net	0
1602		Autres préparations et conserves de viande, d'abats ou de sang		
1602 10 00		- Préparations homogénéisées	16,6	3

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1602 20		- de foies de tous animaux		
		-- d'oie ou de canard		
1602 20 11		--- contenant en poids 75 % ou plus de foie gras	10,2	PY
1602 20 19		--- autres	10,2	PY
1602 20 90		-- autres	16	PY
		- de volailles du n° 0105		
1602 31		-- de dinde		
		--- Contenant en poids 57 % ou plus de viande ou d'abats de volailles		
1602 31 11		---- contenant exclusivement de la viande de dinde non cuite	102,4 €/100 kg/net	PY
1602 31 19		---- autres	102,4 €/100 kg/net	PY
1602 31 30		--- contenant en poids 25 % ou plus mais moins de 57 % de viande ou d'abats de volailles	102,4 €/100 kg/net	PY
1602 31 90		--- autres	102,4 €/100 kg/net	PY

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1602 32		-- de coqs et de poules		
		--- contenant en poids 57 % ou plus de viande ou d'abats de volailles		
1602 32 11		---- non cuits	86,7 €/100 kg/net	PY
1602 32 19		---- autres	102,4 €/100 kg/net	PY
1602 32 30		--- contenant en poids 25 % ou plus mais moins de 57 % de viande ou d'abats de volailles	10,9	PY
1602 32 90		--- autres	10,9	PY
1602 39		-- autres		
		--- contenant en poids 57 % ou plus de viande ou d'abats de volailles		
1602 39 21		---- non cuits	86,7 €/100 kg/net	PY
1602 39 29		---- autres	10,9	PY
1602 39 40		--- contenant en poids 25 % ou plus mais moins de 57 % de viande ou d'abats de volailles	10,9	PY

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1602 39 80		--- autres	10,9	PY
		- de l'espèce porcine		
1602 41		-- Jambons et leurs morceaux		
1602 41 10		--- de l'espèce porcine domestique	156,8 €/100 kg/net	3
1602 41 90		--- autres	10,9	0
1602 42		-- Épaules et leurs morceaux		
1602 42 10		--- de l'espèce porcine domestique	129,3 €/100 kg/net	3
1602 42 90		--- autres	10,9	0
1602 49		-- autres, y compris les mélanges		
		--- de l'espèce porcine domestique		
		---- contenant en poids 80 % ou plus de viande ou d'abats, de toutes espèces, y compris le lard et les graisses de toute nature ou origine		
1602 49 11		----- Longes (à l'exclusion des échine)s et leurs morceaux, y compris les mélanges de longes et jambons	156,8 €/100kg/net	3
1602 49 13		----- Échine)s et leurs morceaux, y compris les mélanges d'échine)s et épaules	129,3 €/100 kg/net	3

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1602 49 15		----- autres mélanges contenant jambons, épaules, longes ou échine et leurs morceaux	129,3 €/100 kg/net	3
1602 49 19		----- autres	85,7 €/100 kg/net	3
1602 49 30		---- Contenant en poids 40 % ou plus mais moins de 80 % de viande ou d'abats, de toutes espèces, y compris le lard et les graisses de toute nature ou origine	75 €/100 kg/net	3
1602 49 50		---- contenant en poids moins de 40 % de viande ou d'abats, de toutes espèces, y compris le lard et les graisses de toute nature ou origine	54,3 €/100 kg/net	3
1602 49 90		--- autres	10,9	0
1602 50		- de l'espèce bovine		
1602 50 10		-- non cuits; mélanges de viande ou d'abats cuits et de viande ou d'abats non cuits	303,4 €/100 kg/net	BF
		-- autres		
		--- en récipients hermétiquement clos		
1602 50 31		---- Corned beef	16,6	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1602 50 39		---- autres	16,6	0
1602 50 80		--- autres	16,6	0
1602 90		- autres, y compris les préparations de sang de tous animaux		
1602 90 10		-- Préparations de sang de tous animaux	16,6	7
		-- autres		
1602 90 31		--- de gibier ou de lapin	10,9	0
1602 90 41		--- de renne	16,6	0
		--- autres		
1602 90 51		---- contenant de la viande ou des abats de l'espèce porcine domestique	85,7 €/100 kg/net	0
		---- autres		
		----- contenant de la viande ou des abats de l'espèce bovine		
1602 90 61		----- non cuits; mélanges de viande ou d'abats cuits et de viande ou d'abats non cuits	303,4 €/100 kg/net	BF

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1602 90 69		----- autres	16,6	0
		----- autres		
		----- d'ovins ou de caprins		
		----- - non cuits; mélanges de viande ou d'abats cuits et de viande ou d'abats non cuits		
1602 90 72		----- - d'ovins	12,8	0
1602 90 74		----- - de caprins	16,6	0
		----- - autres		
1602 90 76		----- - d'ovins	12,8	0
1602 90 78		----- - de caprins	16,6	0
1602 90 98		----- autres	16,6	0
1603 00		Extraits et jus de viande, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques		
1603 00 10		- en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 1 kg	12,8	0
1603 00 80		- autres	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1604		Préparations et conserves de poissons; caviar et ses succédanés préparés à partir d'oeufs de poisson		
		- Poissons entiers ou en morceaux, à l'exclusion des poissons hachés		
1604 11 00		-- Saumons	5,5	0
1604 12		-- Harengs		
1604 12 10		--- Filets crus, simplement enrobés de pâte ou de chapelure (panés), même précuits dans l'huile, congelés	15	0
		--- autres		
1604 12 91		---- en récipients hermétiquement clos	20	0
1604 12 99		---- autres	20	0
1604 13		-- Sardines, sardinelles et sprats ou esprotts		
		--- Sardines		
1604 13 11		---- à l'huile d'olive	12,5	0
1604 13 19		---- autres	12,5	0
1604 13 90		--- autres	12,5	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1604 14		-- Thons, listaos et bonites (<i>Sarda</i> spp.)		
		--- Thons et listaos		
1604 14 11		---- à l'huile végétale	24	0
		---- autres		
1604 14 16		----- Filets dénommés "longes"	24	0
1604 14 18		----- autres	24	0
1604 14 90		--- Bonites (<i>Sarda</i> spp.)	25	0
1604 15		-- Maquereaux		
		--- des espèces <i>Scomber scombrus</i> et <i>Scomber japonicus</i>		
1604 15 11		---- Filets	25	0
1604 15 19		---- autres	25	0
1604 15 90		--- de l'espèce <i>Scomber australasicus</i>	20	0
1604 16 00		-- Anchois	25	0
1604 19		-- autres		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1604 19 10		--- Salmonidés, autres que les saumons	7	0
		--- Poissons du genre <i>Euthynnus</i> , autres que les listaos [<i>Euthynnus (Katsuwonus) pelamis</i>]		
1604 19 31		---- Filets dénommés "longes"	24	0
1604 19 39		---- autres	24	0
1604 19 50		--- Poissons de l'espèce <i>Orcynopsis unicolor</i>	12,5	0
		--- autres		
1604 19 91		---- Filets crus, simplement enrobés de pâte ou de chapelure (panés), même précuits dans l'huile, congelés	7,5	0
		---- autres		
1604 19 92		----- Morues (<i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i>)	20	0
1604 19 93		----- Lieus noirs (<i>Pollachius virens</i>)	20	0
1604 19 94		----- Merlus (<i>Merluccius</i> spp., <i>Urophycis</i> spp.)	20	0
1604 19 95		----- Lieus de l'Alaska (<i>Theragra chalcogramma</i>) et lieus jaunes (<i>Pollachius pollachius</i>)	20	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1604 19 98		----- autres	20	0
1604 20		- autres préparations et conserves de poissons		
1604 20 05		-- Préparations de surimi	20	0
		-- autres		
1604 20 10		--- de saumons	5,5	0
1604 20 30		--- de salmonidés, autres que les saumons	7	0
1604 20 40		--- d'anchois	25	0
1604 20 50		--- de sardines, de bonites, de maquereaux des espèces <i>Scomber scombrus</i> et <i>Scomber japonicus</i> et poissons de l'espèce <i>Orcynopsis unicolor</i>	25	0
1604 20 70		--- de thons, listaos et autres poissons du genre <i>Euthynnus</i>	24	0
1604 20 90		--- d'autres poissons	14	0
1604 30		- Caviar et ses succédanés		
1604 30 10		-- Caviar (oeufs d'esturgeon)	20	0
1604 30 90		-- Succédanés de caviar	20	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1605		Crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques, préparés ou conservés		
1605 10 00		- Crabes	8	0
1605 20		- Crevettes		
1605 20 10		-- en récipients hermétiquement clos	20	0
		-- autres		
1605 20 91		-- - en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 2 kg	20	0
1605 20 99		-- - autres	20	0
1605 30		- Homards		
1605 30 10		-- Chair de homard, cuite, pour la fabrication de beurres de homards, de terrines, de soupes ou de sauces	exemption	0
1605 30 90		-- autres	20	0
1605 40 00		- autres crustacés	20	0
1605 90		- autres		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		-- Mollusques		
		--- Moules (Mytilus spp., Perna spp.)		
1605 90 11		---- en récipients hermétiquement clos	20	0
1605 90 19		---- autres	20	0
1605 90 30		--- autres	20	0
1605 90 90		-- autres invertébrés aquatiques	26	0
17		CHAPITRE 17 - SUCRES ET SUCRERIES		
1701		Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide		
		- Sucres bruts sans addition d'aromatisants ou de colorants		
1701 11		-- de canne		
1701 11 10		--- destiné à être raffinés	33,9 €/100 kg/net	SR
1701 11 90		--- autres	41,9 €/100 kg/net	SR
1701 12		-- de betterave		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1701 12 10		--- destiné à être raffinés	33,9 €/100 kg/net	-
1701 12 90		--- autres	41,9 €/100 kg/net	-
		- autres		
1701 91 00		-- additionnés d'aromatisants ou de colorants	41,9 €/100 kg/net	SR
1701 99		-- autres		
1701 99 10		--- Sucres blancs	41,9 €/100 kg/net	SR
1701 99 90		--- autres	41,9 €/100 kg/net	SR
1702		Autres sucres, y compris le lactose, le maltose, le glucose et le fructose (lévulose) chimiquement purs, à l'état solide; sirops de sucres sans addition d'aromatisants ou de colorants; succédanés du miel, même mélangés de miel naturel; sucres et mélasses caramélisés		
		- Lactose et sirop de lactose		
1702 11 00		-- contenant en poids 99 % ou plus de lactose, exprimé en lactose anhydre calculé sur matière sèche	14 €/100 kg/net	-

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1702 19 00		-- autres	14 €/100 kg/net	-
1702 20		- Sucre et sirop d'érable		
1702 20 10		-- Sucre d'érable à l'état solide, additionné d'aromatisants ou de colorants	0,4 €/100 kg/net	-
1702 20 90		-- autres	8	3
1702 30		- Glucose et sirop de glucose, ne contenant pas de fructose ou contenant en poids à l'état sec moins de 20 % de fructose		
1702 30 10		-- Isoglucose	50,7 €/100 kg/net mas	SR
		-- autres		
		--- contenant en poids, à l'état sec, 99% ou plus de glucose		
1702 30 51		---- en poudre cristalline blanche, même aggloméré	26,8 €/100 kg/net	SR
1702 30 59		---- autres	20 €/100 kg/net	SR
		--- autres		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1702 30 91		---- en poudre cristalline blanche, même aggloméré	26,8 €/100 kg/net	SR
1702 30 99		---- autres	20 €/100 kg/net	SR
1702 40		- Glucose et sirop de glucose, contenant en poids à l'état sec de 20 % inclus à 50 % exclus de fructose, à l'exception du sucre inverti (ou interverti)		
1702 40 10		-- Isoglucose	50,7 €/100 kg/net mas	-
1702 40 90		-- autres	20 €/100 kg/net	SR
1702 50 00		- Fructose chimiquement pur	16 + 50,7 €/100 kg/net mas	AV0, SR
1702 60		- autre fructose et sirop de fructose, contenant en poids à l'état sec plus de 50 % de fructose, à l'exception du sucre inverti (ou interverti)		
1702 60 10		-- Isoglucose	50,7 €/100 kg/net mas	-
1702 60 80		-- Sirop d'inuline	0,4 €/100 kg/net	-
1702 60 95		-- autres	0,4 €/100 kg/net	-

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1702 90		- autres, y compris le sucre inverti (ou interverti) et les autres sucres et sirops de sucres contenant en poids à l'état sec 50 % de fructose		
1702 90 10		-- Maltose chimiquement pur	12,8	0
1702 90 30		-- Isoglucose	50,7 €/100 kg/net mas	SR
1702 90 50		-- Maltodextrine et sirop de maltodextrine	20 €/100 kg/net	SR
1702 90 60		-- Succédanés du miel, même mélangés de miel naturel	0,4 €/100 kg/net	SR
		-- Mélasses caramélisées		
1702 90 71		--- contenant en poids à l'état sec 50 % ou plus de saccharose	0,4 €/100 kg/net	SR
		--- autres		
1702 90 75		---- en poudre, même agglomérée	27,7 €/100 kg/net	SR
1702 90 79		---- autres	19,2 €/100 kg/net	SR
1702 90 80		-- Sirop d'inuline	0,4 €/100 kg/net	SR

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1702 90 99		-- autres	0,4 €/100 kg/net	SR
1703		Mélasses résultant de l'extraction ou du raffinage du sucre		
1703 10 00		- Mélasses de canne	0,35 €/100 kg/net	0
1703 90 00		- autres	0,35 €/100 kg/net	0
1704		Sucreries sans cacao (y compris le chocolat blanc)		
1704 10		- Gommages à mâcher (<i>chewing-gum</i>), même enrobées de sucre		
		-- d'une teneur en poids de saccharose inférieure à 60 % (y compris le sucre interverti calculé en saccharose)		
1704 10 11		--- Gomme en bandes	6,2 + 27,1 €/100 kg/net MAX 17,9	0
1704 10 19		--- autres	6,2 + 27,1 €/100 kg/net MAX 17,9	0
		-- d'une teneur en poids de saccharose égale ou supérieure à 60 % (y compris le sucre interverti calculé en saccharose)		
1704 10 91		--- Gomme en bandes	6,3 + 30,9 €/100 kg/net MAX 18,2	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1704 10 99		--- autres	6,3 + 30,9 €/100 kg/net MAX 18,2	0
1704 90		- autres		
1704 90 10		-- Extraits de réglisse contenant en poids plus de 10 % de saccharose, sans addition d'autres matières	13,4	0
1704 90 30		-- Préparation dite "chocolat blanc"	9,1 + 45,1 €/100 kg/net MAX 18,9 + 16,5 €/100 kg/net	0
		-- autres		
1704 90 51		--- Pâtes et masses, y compris le massepain, en emballages immédiats d'un contenu net égal ou supérieur à 1 kg	9 + EA MAX 18,7 + AD S/Z	0
1704 90 55		--- Pastilles pour la gorge et bonbons contre la toux	9 + EA MAX 18,7 + AD S/Z	0
1704 90 61		--- Dragées et sucreries similaires dragéifiées	9 + EA MAX 18,7 + AD S/Z	0
		--- autres		
1704 90 65		--- Gommages et autres confiseries à base de gélifiants, y compris les pâtes de fruits sous forme de sucreries	9 + EA MAX 18,7 + AD S/Z	0

Liste tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
1704 90 71		---- Bonbons de sucre cuit, même fourrés	9 + EA MAX 18,7 + AD S/Z	0
1704 90 75		---- Caramels	9 + EA MAX 18,7 + AD S/Z	0
		---- autres		
1704 90 81		----- obtenues par compression	9 + EA MAX 18,7 + AD S/Z	0
1704 90 99	1	---- autres, d'une teneur en sucres inférieure à 70 %	9 + EA MAX 18,7 + AD S/Z	0
1704 90 99	2	---- autres, d'une teneur en sucres égale ou supérieure à 70 %	9 + EA MAX 18,7 + AD S/Z	AV0, SP
18		CHAPITRE 18 - CACAO ET SES PRÉPARATIONS		
1801 00 00		Cacao en fèves et brisures de fèves, bruts ou torréfiés	exemption	0
1802 00 00		Coques, pellicules (pelures) et autres déchets de cacao	exemption	0
1803		Pâte de cacao, même dégraissée		
1803 10 00		- non dégraissée	9,6	0
1803 20 00		- complètement ou partiellement dégraissée	9,6	0
1804 00 00		Beurre, graisse et huile de cacao	7,7	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1805 00 00		Poudre de cacao, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	8	0
1806		Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao		
1806 10		- Poudre de cacao avec addition de sucre ou d'autres édulcorants		
1806 10 15		-- ne contenant pas ou contenant en poids moins de 5 % de saccharose (y compris le sucre interverti calculé en saccharose) ou d'isoglucose calculé également en saccharose	8	0
1806 10 20		-- d'une teneur en poids de saccharose (y compris le sucre interverti calculé en saccharose) ou d'isoglucose calculé également en saccharose, égale ou supérieure à 5 % et inférieure à 65 %	8 + 25,2 €/100 kg/net	0
1806 10 30		-- d'une teneur en poids de saccharose (y compris le sucre interverti calculé en saccharose) ou d'isoglucose calculé également en saccharose, égale ou supérieure à 65 % et inférieure à 80 %	8 + 31,4 €/100 kg/net	AV0, SP

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1806 10 90		-- d'une teneur en poids de saccharose (y compris le sucre interverti calculé en saccharose) ou d'isoglucose calculé également en saccharose, égale ou supérieure à 80 %	8 + 41,9 €/100 kg/net	AV0, SP
1806 20		- autres préparations présentées soit en blocs ou en barres d'un poids excédant 2 kg, soit à l'état liquide ou pâteux ou en poudres, granulés ou formes similaires, en récipients ou en emballages immédiats, d'un contenu excédant 2 kg		
1806 20 10		-- d'une teneur en poids de beurre de cacao égale ou supérieure à 31 % ou d'une teneur totale en poids de beurre de cacao et de matières grasses provenant du lait égale ou supérieure à 31 %	8,3 + EA MAX 18,7 + AD S/Z	0
1806 20 30		-- d'une teneur totale en poids de beurre de cacao et de matières grasses provenant du lait égale ou supérieure à 25 % et inférieure à 31 %	8,3 + EA MAX 18,7 + AD S/Z	0
		-- autres		
1806 20 50		--- d'une teneur en poids de beurre de cacao égale ou supérieure à 18 %	8,3 + EA MAX 18,7 + AD S/Z	0
1806 20 70		--- Préparations dites <i>chocolate milk crumb</i>	15,4 + EA	0
1806 20 80		--- Glaçage au cacao	8,3 + EA MAX 18,7 + AD S/Z	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1806 20 95	1	--- autres, d'une teneur en sucres inférieure à 70 %	8,3 + EA MAX 18,7 + AD S/Z	0
1806 20 95	2	---- autres, d'une teneur en sucres égale ou supérieure à 70 %	8,3 + EA MAX 18,7 + AD S/Z	AV0, SP
		- autres, présentés en tablettes, barres ou bâtons		
1806 31 00		-- fourrés	8,3 + EA MAX 18,7 + AD S/Z	0
1806 32		-- non fourrés		
1806 32 10		- - - additionnés de céréales, de noix ou d'autres fruits	8,3 + EA MAX 18,7 + AD S/Z	0
1806 32 90		- - - autres	8,3 + EA MAX 18,7 + AD S/Z	0
1806 90		- autres		
		-- Chocolat et articles en chocolat		
		- - - Bonbons au chocolat (pralines), fourrés ou non		
1806 90 11		- - - - contenant de l'alcool	8,3 + EA MAX 18,7 + AD S/Z	0
1806 90 19		- - - - autres	8,3 + EA MAX 18,7 + AD S/Z	0
		- - - autres		
1806 90 31		- - - - fourrés	8,3 + EA MAX 18,7 + AD S/Z	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1806 90 39		--- non fourrés	8,3 + EA MAX 18,7 + AD S/Z	0
1806 90 50		-- Sucrieries et leurs succédanés fabriqués à partir de produits de substitution du sucre, contenant du cacao	8,3 + EA MAX 18,7 + AD S/Z	0
1806 90 60		-- Pâtes à tartiner contenant du cacao	8,3 + EA MAX 18,7 + AD S/Z	0
1806 90 70		-- Préparations pour boissons contenant du cacao	8,3 + EA MAX 18,7 + AD S/Z	0
18069090		-- autres	8,3 + EA MAX 18,7 + AD S/Z	0
19		CHAPITRE 19 - PRÉPARATIONS À BASE DE CÉRÉALES, DE FARINES, D'AMIDONS, DE FÉCULES OU DE LAIT; PÂTISSERIES		
1901		Extraits de malt; préparations alimentaires de farines, gruaux, semoules, amidons, fécules ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant moins de 40 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, non dénommées ni comprises ailleurs; préparations alimentaires de produits des n ^{os} 0401 à 0404, ne contenant pas de cacao ou contenant moins de 5 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, non dénommées ni comprises ailleurs		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1901 10 00		- Préparations pour l'alimentation des enfants, conditionnées pour la vente au détail	7,6 + EA	0
1901 20 00		- Mélanges et pâtes pour la préparation des produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie du n° 1905	7,6 + EA	0
1901 90		- autres		
		-- Extraits de malt		
1901 90 11		--- d'une teneur en extrait sec égale ou supérieure à 90 % en poids	5,1 + 18 €/100 kg/net	0
1901 90 19		--- autres	5,1 + 14,7 €/100 kg/net	0
		-- autres		
1901 90 91		--- ne contenant pas de matières grasses provenant du lait, de saccharose, d'isoglucose, de glucose, d'amidon ou de fécule ou contenant en poids moins de 1,5 % de matières grasses provenant du lait, moins de 5 % de saccharose (y compris le sucre interverti) ou d'isoglucose, moins de 5 % de glucose ou d'amidon ou de fécule, à l'exclusion des préparations alimentaires en poudre de produits des n°s 0401 à 0404	12,8	0
1901 90 99	1	--- autres, d'une teneur en sucres inférieure à 70 %	7,6 + EA	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1901 90 99	2	---- autres, d'une teneur en sucres égale ou supérieure à 70 %	7,6 + EA	AV0, SP
1902		Pâtes alimentaires, même cuites ou farcies (de viande ou d'autres substances) ou bien autrement préparées, telles que spaghetti, macaroni, nouilles, lasagnes, gnocchi, ravioli, cannelloni; couscous, même préparé		
		- Pâtes alimentaires non cuites ni farcies ni autrement préparées		
1902 11 00		-- contenant des oeufs	7,7 + 24,6 €/100 kg/net	0
1902 19		-- autres		
1902 19 10		--- ne contenant pas de farine ni de semoule de froment (blé) tendre	7,7 + 24,6 €/100 kg/net	0
1902 19 90		--- autres	7,7 + 21,1 €/100 kg/net	0
1902 20		- Pâtes alimentaires farcies (même cuites ou autrement préparées)		
1902 20 10		-- contenant en poids plus de 20 % de poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques	8,5	0
1902 20 30		-- contenant en poids plus de 20 % de saucisses, saucissons et similaires, de viandes et d'abats de toutes espèces, y compris les graisses de toute nature ou origine	54,3 €/100 kg/net	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		-- autres		
1902 20 91		--- cuites	8,3 + 6,1 €/100 kg/net	0
1902 20 99		--- autres	8,3 + 17,1 €/100 kg/net	0
1902 30		- autres pâtes alimentaires		
1902 30 10		-- séchées	6,4 + 24,6 €/100 kg/net	0
1902 30 90		-- autres	6,4 + 9,7 €/100 kg/net	0
1902 40		- Couscous		
1902 40 10		-- non préparé	7,7 + 24,6 €/100 kg/net	0
1902 40 90		-- autres	6,4 + 9,7 €/100 kg/net	0
1903 00 00		Tapioca et ses succédanés préparés à partir de féculés, sous forme de flocons, grumeaux, grains perlés, criblures ou formes similaires	6,4 + 15,1 €/100 kg/net	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1904		Produits à base de céréales obtenus par soufflage ou grillage (corn flakes, par exemple); céréales (autres que le maïs) en grains ou sous forme de flocons ou d'autres grains travaillés (à l'exception de la farine, du gruau et de la semoule), précuites ou autrement préparées, non dénommées ni comprises ailleurs		
1904 10		- Produits à base de céréales obtenus par soufflage ou grillage		
1904 10 10		-- à base de maïs	3,8 + 20 €/100 kg/net	0
1904 10 30		-- à base de riz	5,1 + 46 €/100 kg/net	0
1904 10 90		-- autres	5,1 + 33,6 €/100 kg/net	0
1904 20		- Préparations alimentaires obtenues à partir de flocons de céréales non grillés ou de mélanges de flocons de céréales non grillés et de flocons de céréales grillés ou de céréales soufflées		
1904 20 10		-- Préparations du type Müsli à base de flocons de céréales non grillés	9 + EA	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		-- autres		
1904 20 91		--- à base de maïs	3,8 + 20 €/100 kg/net	0
1904 20 95		--- à base de riz	5,1 + 46 €/100 kg/net	0
1904 20 99		--- autres	5,1 + 33,6 €/100 kg/net	0
1904 30 00		- Bulgur de blé	8,3 + 25,7 €/100 kg/net	0
1904 90		- autres		
1904 90 10		-- Riz	8,3 + 46 €/100 kg/net	0
1904 90 80		-- autres	8,3 + 25,7 €/100 kg/net	0
1905		Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, même additionnés de cacao; hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de fécule en feuilles et produits similaires		
1905 10 00		- Pain croustillant dit <i>Knäckebrot</i>	5,8 + 13 €/100 kg/net	0
1905 20		- Pain d'épices		
1905 20 10		-- d'une teneur en poids de saccharose (y compris le sucre interverti calculé en saccharose) inférieure à 30 %	9,4 + 18,3 €/100 kg/net	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1905 20 30		-- d'une teneur en poids de saccharose (y compris le sucre interverti calculé en saccharose) égale ou supérieure à 30 % et inférieure à 50 %	9,8 + 24,6 €/100 kg/net	0
1905 20 90		-- d'une teneur en poids de saccharose (y compris le sucre interverti calculé en saccharose) égale ou supérieure à 50 %	10,1 + 31,4 €/100 kg/net	0
		- Biscuits additionnés d'édulcorants; gaufres et gaufrettes		
1905 31		-- Biscuits additionnés d'édulcorants		
		--- entièrement ou partiellement enrobés ou recouverts de chocolat ou d'autres préparations contenant du cacao		
1905 31 11		---- en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 85 g	9 + EA MAX 24,2 + AD S/Z	0
1905 31 19		---- autres	9 + EA MAX 24,2 + AD S/Z	0
		--- autres		
1905 31 30		---- d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait égale ou supérieure à 8 %	9 + EA MAX 24,2 + AD S/Z	0
		---- autres		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1905 31 91		----- doubles biscuits fourrés	9 + EA MAX 24,2 + AD S/Z	0
1905 31 99		----- autres	9 + EA MAX 24,2 + AD S/Z	0
1905 32		-- Gaufres et gaufrettes		
1905 32 05		--- d'une teneur en eau excédant 10 %	9 + EA MAX 20,7 + AD F/M	0
		--- autres		
		--- entièrement ou partiellement enrobées ou recouvertes de chocolat ou d'autres préparations contenant du cacao		
1905 32 11		----- en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 85 g	9 + EA MAX 24,2 + AD S/Z	0
1905 32 19		----- autres	9 + EA MAX 24,2 + AD S/Z	0
		---- autres		
1905 32 91		----- salées, fourrées ou non	9 + EA MAX 20,7 + AD F/M	0
1905 32 99		----- autres	9 + EA MAX 24,2 + AD S/Z	0
1905 40		- Biscottes, pain grillé et produits similaires grillés		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1905 40 10		-- Biscottes	9,7 + EA	0
1905 40 90		-- autres	9,7 + EA	0
1905 90		- autres		
1905 90 10		-- Pain azyne (mazoth)	3,8 + 15,9 €/100 kg/net	0
1905 90 20		-- Hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de fécule en feuilles et produits similaires	4,5 + 60,5 €/100 kg/net	0
		-- autres		
1905 90 30		-- - Pain sans addition de miel, d'œufs, de fromage ou de fruits et d'une teneur en sucres et matières grasses n'excédant pas, chacune, 5 % en poids sur matière sèche	9,7 + EA	0
1905 90 45		-- - Biscuits	9 + EA MAX 20,7 + AD F/M	0
1905 90 55		-- - Produits extrudés ou expansés, salés ou aromatisés	9 + EA MAX 20,7 + AD F/M	0
		-- - autres		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
1905 90 60		---- additionnés d'édulcorants	9 + EA MAX 24,2 + AD S/Z	0
1905 90 90		---- autres	9 + EA MAX 20,7 + AD F/M	0
20		CHAPITRE 20 - PRÉPARATIONS DE LÉGUMES, DE FRUITS OU D'AUTRES PARTIES DE PLANTES		
2001		Légumes, fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique		
2001 10 00		- Concombres et cornichons	17,6	0
2001 90		- autres		
2001 90 10		-- Chutney de mangues	exemption	0
2001 90 20		-- Fruits du genre <i>Capsicum</i> autres que les piments doux ou poivrons	5	0
2001 90 30		-- Maïs doux (<i>Zea mays var. saccharata</i>)	5,1 + 9,4 €/100 kg/net	AV0, SC
2001 90 40		-- Ignames, patates douces et parties comestibles similaires de plantes d'une teneur en poids d'amidon ou de fécule égale ou supérieure à 5 %	8,3 + 3,8 €/100 kg/net	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2001 90 50		-- Champignons	16	0
2001 90 60		-- Cœurs de palmier	10	0
2001 90 65		-- Olives	16	0
2001 90 70		-- Piments doux ou poivrons	16	0
2001 90 91		-- Fru its tropicaux et fruits à coques tropicaux	10	0
2001 90 93		-- Oignons	16	0
2001 90 99		-- autres	16	0
2002		Tomates préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique		
2002 10		- Tomates, entières ou en morceaux		
2002 10 10		-- pelées	14,4	0
2002 10 90		-- autres	14,4	0
2002 90		- autres		
		-- d'une teneur en poids de matière sèche inférieure à 12 %		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2002 90 11		--- en emballages immédiats d'un contenu net excédant 1 kg	14,4	0
2002 90 19		--- en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 1 kg	14,4	0
		-- d'une teneur en poids de matière sèche égale ou supérieure à 12 % mais inférieure ou égale à 30 %		
2002 90 31		--- en emballages immédiats d'un contenu net excédant 1 kg	14,4	0
2002 90 39		--- en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 1 kg	14,4	0
		-- d'une teneur en poids de matière sèche supérieure à 30 %		
2002 90 91		--- en emballages immédiats d'un contenu net excédant 1 kg	14,4	0
2002 90 99		--- en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 1 kg	14,4	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2003		Champignons et truffes, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique		
2003 10		- Champignons du genre <i>Agaricus</i>		
2003 10 20		-- conservés provisoirement, cuits à coeur	18,4 + 191 €/100 kg/net eda	AV0, MM
2003 10 30		-- autres	18,4 + 222 €/100 kg/net eda	AV0, MM
2003 20 00		- Truffes	14,4	0
2003 90 00		- autres	18,4	0
2004		Autres légumes préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, congelés, autres que les produits du n° 2006		
2004 10		- Pommes de terre		
2004 10 10		-- simplement cuites	14,4	0
		-- autres		
2004 10 91		--- sous forme de farines, semoules ou flocons	7,6 + EA	5, AV0
2004 10 99		-- autres	17,6	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2004 90		- autres légumes et mélanges de légumes		
2004 90 10		-- Maïs doux (<i>Zea mays var. saccharata</i>)	5,1 + 9,4 €/100 kg/net	AV0, SC
2004 90 30		-- Choucroute, capres et olives	16	0
2004 90 50		-- Pois (<i>Pisum sativum</i>) et haricots verts	19,2	0
		-- autres, y compris les mélanges		
2004 90 91		--- Oignons, simplement cuits	14,4	0
2004 90 98		--- autres	17,6	0
2005		Autres légumes préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés, autres que les produits du n° 2006		
2005 10 00		- Légumes homogénéisés	17,6	0
2005 20		- Pommes de terre		
2005 20 10		-- sous forme de farines, semoules ou flocons	8,8 + EA	5, AV0
		-- autres		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2005 20 20		- - - en fines tranches, frites, même salées ou aromatisées, en emballages hermétiquement clos, propres à la consommation en l'état	14,1	0
2005 20 80		- - - autres	14,1	0
2005 40 00		- Pois (<i>Pisum sativum</i>)	19,2	0
		- Haricots (<i>Vigna spp.</i> , <i>Phaseolus spp.</i>)		
2005 51 00		- - Haricots, en grains	17,6	0
2005 59 00		- - autres	19,2	0
2005 60 00		- Asperges	17,6	0
2005 70		- Olives		
2005 70 10		- - en emballages immédiats d'un contenu net ne dépassant pas 5 kg	12,8	0
2005 70 90		- - autres	12,8	0
2005 80 00		- Maïs doux (<i>Zea mays var. saccharata</i>)	5,1 + 9,4 €/100 kg/net	AV0, SC
		- autres légumes et mélanges de légumes		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2005 91 00		-- Jets de bambou	17,6	0
2005 99		-- autres		
2005 99 10		--- Fruits du genre <i>Capsicum</i> autres que les piments doux ou poivrons	6,4	0
2005 99 20		--- Capres	16	0
2005 99 30		--- Artichauts	17,6	0
2005 99 40		--- Carottes	17,6	0
2005 99 50		--- Mélanges de légumes	17,6	0
2005 99 60		--- Choucroute	16	0
2005 99 90		--- autres	17,6	0
2006 00		Légumes, fruits, écorces de fruits et autres parties de plantes, confits au sucre (égouttés, glacés ou cristallisés)		
2006 00 10		- Gingembre	exemption	0
		- autres		
		-- d'une teneur en sucres excédant 13 % en poids		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2006 00 31	1	--- Cerises, d'une teneur en sucres inférieure à 70 %	20 + 23,9 €/100 kg/net	0
2006 00 31	2	--- Cerises, d'une teneur en sucres égale ou supérieure à 70 %	20 + 23,9 €/100 kg/net	AV0, SP
2006 00 35		- - - Fru its tropicaux et fruits à coques tropicaux	12,5 + 15 €/100 kg/net	0
2006 00 38	1	--- autres, d'une teneur en sucres inférieure à 70 %	20 + 23,9 €/100 kg/net	0
2006 00 38	2	--- autres, d'une teneur en sucres égale ou supérieure à 70 %	20 + 23,9 €/100 kg/net	AV0, SP
		- - autres		
2006 00 91		- - - Fru its tropicaux et fruits à coques tropicaux	12,5	0
2006 00 99		- - - autres	20	0
2007		Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants		
2007 10		- Préparations homogénéisées		
2007 10 10		- - d'une teneur en sucres excédant 13 % en poids	24 + 4,2 €/100 kg/net	0
		- - autres		
2007 10 91		- - - de fruits tropicaux	15	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2007 10 99		--- autres	24	0
		- autres		
2007 91		-- Agrumes		
2007 91 10	1	--- d'une teneur en sucres excédant 30 % en poids mais inférieure à 70 %	20 + 23 €/100 kg/net	0
2007 91 10	2	--- d'une teneur en sucres excédant 30 % en poids mais égale ou supérieure à 70 %	20 + 23 €/100 kg/net	AV0, SP
2007 91 30		--- d'une teneur en sucres excédant 13 % et n'excédant pas 30 % en poids	20 + 4,2 €/100 kg/net	0
2007 91 90		--- autres	21,6	0
2007 99		-- autres		
		--- d'une teneur en sucres excédant 30 % en poids		
2007 99 10		---- Purées et pâtes de prunes, en emballages immédiats d'un contenu net excédant 100 kg et destinées à la transformation industrielle	22,4	0
2007 99 20	1	---- Purées et pâtes de marrons, d'une teneur en sucres inférieure à 70 %	24 + 19,7 €/100 kg/net	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2007 99 20	2	---- Purées et pâtes de marrons, d'une teneur en sucres égale ou supérieure à 70 %	24 + 19,7 €/100 kg/net	AV0, SP
		---- - autres		
2007 99 31	1	---- de cerises, d'une teneur en sucres inférieure à 70 %	24 + 23 €/100 kg/net	0
2007 99 31	2	---- de cerises, d'une teneur en sucres égale ou supérieure à 70 %	24 + 23 €/100 kg/net	AV0, SP
2007 99 33	1	---- de fraises, d'une teneur en sucres inférieure à 70 %	24 + 23 €/100 kg/net	0
2007 99 33	2	---- de fraises, d'une teneur en sucres égale ou supérieure à 70 %	24 + 23 €/100 kg/net	AV0, SP
2007 99 35	1	---- de framboises, d'une teneur en sucres inférieure à 70 %	24 + 23 €/100 kg/net	0
2007 99 35	2	---- de framboises, d'une teneur en sucres égale ou supérieure à 70 %	24 + 23 €/100 kg/net	AV0, SP
2007 99 39	1	---- autres, d'une teneur en sucres inférieure à 70 %	24 + 23 €/100 kg/net	0
2007 99 39	2	---- autres, d'une teneur en sucres égale ou supérieure à 70 %	24 + 23 €/100 kg/net	AV0, SP
		- - - d'une teneur en sucres excédant 13 % et n'excédant pas 30 % en poids		
2007 99 55		---- Purées de pommes, y compris les compotes	24 + 4,2 €/100 kg/net	0
2007 99 57		---- - autres	24 + 4,2 €/100 kg/net	0
		- - - autres		
2007 99 91		---- Purées de pommes, y compris les compotes	24	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2007 99 93		---- de fruits tropicaux et fruits à coques tropicaux	15	0
2007 99 98		---- autres	24	0
2008		Fruits et autres parties comestibles de plantes, autrement préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool, non dénommés ni compris ailleurs		
		- Fruits à coques, arachides et autres graines, même mélangés entre eux		
2008 11		-- Arachides		
2008 11 10		--- Beurre d'arachide	12,8	0
		--- autres, en emballages immédiats d'un contenu net		
		---- excédant 1 kg		
2008 11 92		----- grillées	11,2	0
2008 11 94		----- autres	11,2	0
		---- n'excédant pas 1 kg		
2008 11 96		----- grillées	12	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2008 11 98		----- autres	12,8	0
2008 19		-- autres, y compris les mélanges		
		--- en emballages immédiats d'un contenu net excédant 1 kg		
2008 19 11		---- Fruits à coques tropicaux; mélanges contenant en poids 50 % ou plus de fruits à coques tropicaux et fruits tropicaux	7	0
		---- autres		
2008 19 13		----- A mandes et pistaches, grillées	9	0
2008 19 19		----- autres	11,2	0
		--- en emballages immédiats d'un contenu net ne dépassant pas 1 kg		
2008 19 91		---- Fruits à coques tropicaux; mélanges contenant en poids 50 % ou plus de fruits à coques tropicaux et fruits tropicaux	8	0
		---- autres		
		----- Fruits à coques, grillés		
2008 19 93		----- A mandes et pistaches	10,2	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2008 19 95		----- autres	12	0
2008 19 99		----- autres	12,8	0
2008 20		- Ananas		
		-- avec addition d'alcool		
		--- en emballages immédiats d'un contenu net excédant 1 kg		
2008 20 11		---- d'une teneur en sucres excédant 17 % en poids	25,6 + 2,5 €/100 kg/net	0
2008 20 19		---- autres	25,6	0
		--- en emballages immédiats d'un contenu net ne dépassant pas 1 kg		
2008 20 31		---- d'une teneur en sucres excédant 19 % en poids	25,6 + 2,5 €/100 kg/net	0
2008 20 39		---- autres	25,6	0
		-- sans addition d'alcool		
		--- avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net excédant 1 kg		
2008 20 51		---- d'une teneur en sucres excédant 17 % en poids	19,2	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2008 20 59		---- autres	17,6	0
		--- avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 1 kg		
2008 20 71		---- d'une teneur en sucres excédant 19 % en poids	20,8	0
2008 20 79		---- autres	19,2	0
2008 20 90		--- sans addition de sucre	18,4	0
2008 30		- Agrumes		
		-- avec addition d'alcool		
		--- d'une teneur en sucres excédant 9 % en poids		
2008 30 11		---- ayant un titre alcoométrique massique acquis n'excédant pas 11,85 % mas	25,6	0
2008 30 19		---- autres	25,6 + 4,2 €/100 kg/net	0
		--- autres		
2008 30 31		---- ayant un titre alcoométrique massique acquis n'excédant pas 11,85 % mas	24	0
2008 30 39		---- autres	25,6	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		-- sans addition d'alcool		
		--- avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net excédant 1 kg		
2008 30 51		---- Segments de pamplemousses et de pomelos	15,2	0
2008 30 55		---- Mandarines, y compris tangerines et satsumas; clémentines, wilkings et autres hybrides similaires d'agrumes	18,4	0
2008 30 59		---- autres	17,6	0
		--- avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 1 kg		
2008 30 71		---- Segments de pamplemousses et de pomelos	15,2	0
2008 30 75		---- Mandarines, y compris tangerines et satsumas; clémentines, wilkings et autres hybrides similaires d'agrumes	17,6	0
2008 30 79		---- autres	20,8	0
2008 30 90		--- sans addition de sucre	18,4	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2008 40		- Poires		
		-- avec addition d'alcool		
		--- en emballages immédiats d'un contenu net excédant 1 kg		
		---- d'une teneur en sucres excédant 13 % en poids		
2008 40 11		----- ayant un titre alcoométrique massique acquis n'excédant pas 11,85 % mas	25,6	0
2008 40 19		----- autres	25,6 + 4,2 €/100 kg/net	0
		---- autres		
2008 40 21		----- ayant un titre alcoométrique massique acquis n'excédant pas 11,85 % mas	24	0
2008 40 29		----- autres	25,6	0
		--- en emballages immédiats d'un contenu net ne dépassant pas 1 kg		
2008 40 31		--- d'une teneur en sucres excédant 15 % en poids	25,6 + 4,2 €/100 kg/net	0
2008 40 39		---- autres	25,6	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		-- sans addition d'alcool		
		--- avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net excédant 1 kg		
2008 40 51		---- d'une teneur en sucres excédant 13 % en poids	17,6	0
2008 40 59		---- autres	16	0
		--- avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 1 kg		
2008 40 71		---- d'une teneur en sucres excédant 15 % en poids	19,2	0
2008 40 79		---- autres	17,6	0
2008 40 90		--- sans addition de sucre	16,8	0
2008 50		- Abricots		
		-- avec addition d'alcool		
		--- en emballages immédiats d'un contenu net excédant 1 kg		
		---- d'une teneur en sucres excédant 13 % en poids		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
208 50 11		----- ayant un titre alcoométrique massique acquis n'excédant pas 11,85 % mas	25,6	0
208 50 19		----- autres	25,6 + 4,2 €/100 kg/net	0
		---- autres		
208 50 31		----- ayant un titre alcoométrique massique acquis n'excédant pas 11,85 % mas	24	0
208 50 39		----- autres	25,6	0
		--- en emballages immédiats d'un contenu net ne dépassant pas 1 kg		
208 50 51		--- d'une teneur en sucres excédant 15 % en poids	25,6 + 4,2 €/100 kg/net	0
208 50 59		---- autres	25,6	0
		-- sans addition d'alcool		
		--- avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net excédant 1 kg		
208 50 61		---- d'une teneur en sucres excédant 13 % en poids	19,2	0
208 50 69		---- autres	17,6	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		--- avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 1 kg		
2008 50 71		---- d'une teneur en sucres excédant 15 % en poids	20,8	0
2008 50 79		---- autres	19,2	0
		--- sans addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net		
2008 50 92		---- de 5 kg ou plus	13,6	0
2008 50 94		---- de 4,5 kg ou plus mais de moins de 5 kg	17	0
2008 50 99		---- de moins de 4,5 kg	18,4	0
2008 60		- Cerises		
		-- avec addition d'alcool		
		-- d'une teneur en sucres excédant 9 % en poids		
2008 60 11		---- ayant un titre alcoométrique massique acquis n'excédant pas 11,85 % mas	25,6	0
2008 60 19		---- autres	25,6 + 4,2 €/100 kg/net	0
		--- autres		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2008 60 31		---- ayant un titre alcoométrique massique acquis n'excédant pas 11,85 % mas	24	0
2008 60 39		---- autres	25,6	0
		-- sans addition d'alcool		
		--- avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net		
2008 60 50		---- excédant 1 kg	17,6	0
2008 60 60		---- n'excédant pas 1 kg	20,8	0
		--- sans addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net		
2008 60 70		---- de 4,5 kg ou plus	18,4	0
2008 60 90		---- de moins de 4,5 kg	18,4	0
2008 70		- Pêches, y compris les brugnons et nectarines		
		-- avec addition d'alcool		
		--- en emballages immédiats d'un contenu net excédant 1 kg		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		--- d'une teneur en sucres excédant 13 % en poids		
208 70 11		----- ayant un titre alcoométrique massique acquis n'excédant pas 11,85 % mas	25,6	0
208 70 19		----- autres	25,6 + 4,2 €/100 kg/net	0
		---- autres		
208 70 31		----- ayant un titre alcoométrique massique acquis n'excédant pas 11,85 % mas	24	0
208 70 39		----- autres	25,6	0
		--- en emballages immédiats d'un contenu net ne dépassant pas 1 kg		
208 70 51		---- d'une teneur en sucres excédant 15 % en poids	25,6 + 4,2 €/100 kg/net	0
208 70 59		---- autres	25,6	0
		-- sans addition d'alcool		
		--- avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net excédant 1 kg		
208 70 61		---- d'une teneur en sucres excédant 13 % en poids	19,2	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
208 70 69		---- autres	17,6	0
		--- avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 1 kg		
208 70 71		---- d'une teneur en sucres excédant 15 % en poids	19,2	0
208 70 79		---- autres	17,6	0
		--- sans addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net		
208 70 92		---- de 5 kg ou plus	15,2	0
208 70 98		---- de moins de 5 kg	18,4	0
208 80		- Fraises		
		-- avec addition d'alcool		
		--- d'une teneur en sucres excédant 9 % en poids		
208 80 11		---- ayant un titre alcoométrique massique acquis n'excédant pas 11,85 % mas	25,6	0
208 80 19		---- autres	25,6 + 4,2 €/100 kg/net	0
		--- autres		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2008 80 31		---- ayant un titre alcoométrique massique acquis n'excédant pas 11,85 % mas	24	0
2008 80 39		---- autres	25,6	0
		-- sans addition d'alcool		
2008 80 50		--- avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net excédant 1 kg	17,6	0
2008 80 70		--- avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 1 kg	20,8	0
2008 80 90		--- sans addition de sucre	18,4	0
		- autres, y compris les mélanges, à l'exception de ceux du n° 2008 19		
2008 91 00		-- Cœurs de palmier	10	0
2008 92		-- Mélanges		
		--- avec addition d'alcool		
		---- d'une teneur en sucres excédant 9 % en poids		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		----- ayant un titre alcoométrique massique acquis n'excédant pas 11,85 % mas		
2008 92 12		----- de fruits tropicaux (y compris les mélanges contenant en poids 50 % ou plus de fruits tropicaux et fruits à coques tropicaux)	16	0
2008 92 14		----- autres	25,6	0
		----- autres		
2008 92 16		----- de fruits tropicaux (y compris les mélanges contenant en poids 50 % ou plus de fruits tropicaux et fruits à coques tropicaux)	16 + 2,6 €/100 kg/net	0
2008 92 18		----- autres	25,6 + 4,2 €/100 kg/net	0
		----- autres		
		----- ayant un titre alcoométrique massique acquis n'excédant pas 11,85 % mas		
2008 92 32		----- de fruits tropicaux (y compris les mélanges contenant en poids 50 % ou plus de fruits tropicaux et fruits à coques tropicaux)	15	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2008 92 34		----- autres	24	0
		----- autres		
2008 92 36		----- de fruits tropicaux (y compris les mélanges contenant en poids 50 % ou plus de fruits tropicaux et fruits à coques tropicaux)	16	0
2008 92 38		----- autres	25,6	0
		--- sans addition d'alcool		
		---- avec addition de sucre		
		----- en emballages immédiats d'un contenu net excédant 1 kg		
2008 92 51		----- de fruits tropicaux (y compris les mélanges contenant en poids 50 % ou plus de fruits tropicaux et fruits à coques tropicaux)	11	0
2008 92 59		----- autres	17,6	0
		----- autres		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		----- Mélanges dans lesquels aucun des fruits les composant ne dépasse 50 % en poids du total des fruits présentés		
2008 92 72		----- de fruits tropicaux (y compris les mélanges contenant en poids 50 % ou plus de fruits tropicaux et fruits à coques tropicaux)	8,5	0
2008 92 74		----- autres	13,6	0
		----- autres		
2008 92 76		----- de fruits tropicaux (y compris les mélanges contenant en poids 50 % ou plus de fruits tropicaux et fruits à coques tropicaux)	12	0
2008 92 78		----- autres	19,2	0
		---- sans addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net		
		----- de 5 kg ou plus		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2008 92 92		----- de fruits tropicaux (y compris les mélanges contenant en poids 50 % ou plus de fruits tropicaux et fruits à coques tropicaux)	11,5	0
2008 92 93		----- autres	18,4	0
		----- de 4,5 kg ou plus mais de moins de 5 kg		
2008 92 94		----- de fruits tropicaux (y compris les mélanges contenant en poids 50 % ou plus de fruits tropicaux et fruits à coques tropicaux)	11,5	0
2008 92 96		----- autres	18,4	0
		----- de moins de 4,5 kg		
2008 92 97		----- de fruits tropicaux (y compris les mélanges contenant en poids 50 % ou plus de fruits tropicaux et fruits à coques tropicaux)	11,5	0
2008 92 98		----- autres	18,4	0
2008 99		-- autres		
		-- - avec addition d'alcool		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		----- Gingembre		
2008 99 11		----- ayant un titre alcoométrique massique acquis n'excédant pas 11,85 % mas	10	0
2008 99 19		----- autres	16	0
		----- Raisins		
2008 99 21		----- d'une teneur en sucres excédant 13 % en poids	25,6 + 3,8 €/100 kg/net	0
2008 99 23		----- autres	25,6	0
		----- autres		
		----- d'une teneur en sucres excédant 9 % en poids		
		----- ayant un titre alcoométrique massique acquis n'excédant pas 11,85 % mas		
2008 99 24		----- Fruits tropicaux	16	0
2008 99 28		----- autres	25,6	0
		----- autres		
2008 99 31		----- Fruits tropicaux	16 + 2,6 €/100 kg/net	0
2008 99 34		----- autres	25,6 + 4,2 €/100 kg/net	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		----- autres		
		----- ayant un titre alcoométrique massique acquis n'excédant pas 11,85 % mas		
2008 99 36		----- Fru its tropicaux	15	0
2008 99 37		----- autres	24	0
		----- autres		
2008 99 38		----- Fru its tropicaux	16	0
2008 99 40		----- autres	25,6	0
		--- sans addition d'alcool		
		---- avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net excédant 1 kg		
2008 99 41		----- Gingembre	exemption	0
2008 99 43		----- Raisins	19,2	0
2008 99 45		----- Prunes	17,6	0
2008 99 46		----- Fruits de la passion, goyaves et tamarins	11	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2008 99 47		----- Mangues, mangoustans, papayes, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier, sapotilles, caramboles et pitahayas	11	0
2008 99 49		----- autres	17,6	0
		---- avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 1 kg		
2008 99 51		----- Gingembre	exemption	0
2008 99 61		----- Fruits de la passion et goyaves	13	0
2008 99 62		----- Mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier, sapotilles, caramboles et pitahayas	13	0
2008 99 67		----- autres	20,8	0
		---- sans addition de sucre		
		----- Prunes en emballages immédiats, d'un contenu net		
2008 99 72		----- de 5 kg ou plus	15,2	0

Liste tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
2008 99 78		----- de moins de 5 kg	18,4	0
2008 99 85		----- Maïs, à l'exclusion du maïs doux (<i>Zea mays var. saccharata</i>)	5,1 + 9,4 €/100 kg/net	AV0, SC
2008 99 91		----- Ignames, patates douces et parties comestibles similaires de plantes d'une teneur en poids d'amidon ou de fécule égale ou supérieure à 5 %	8,3 + 3,8 €/100 kg/net	0
2008 99 99		----- autres	18,4	0
2009		Jus de fruits (y compris les moûts de raisin) ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants		
		- Jus d'orange		
2009 11		-- congelés		
		--- d'une valeur Brix excédant 67		
2009 11 11	1	---- d'une valeur n'excédant pas 30 € par 100 kg poids net	33,6 + 20,6 €/100 kg/net	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2009 11 11	2	---- d'une valeur n'excédant pas 30 € par 100 kg poids net, d'une teneur en sucres ajoutés supérieure à 30 %	33,6 + 20,6 €/100 kg/net	AV0, SP
2009 11 19		---- autres	33,6	0
		--- d'une valeur Brix n'excédant pas 67		
2009 11 91	1	---- d'une valeur n'excédant pas 30 € par 100 kg poids net et avec une teneur en sucres ajoutés supérieure à 30 % en poids	15,2 + 20,6 €/100 kg/net	0
2009 11 91	2	---- d'une valeur n'excédant pas 30 € par 100 kg poids net et avec une teneur en sucres ajoutés supérieure à 30 % en poids, d'une teneur en sucres ajoutés supérieure à 30 %	15,2 + 20,6 €/100 kg/net	AV0, SP
2009 11 99		---- autres	15,2	0
2009 12 00		-- non congelés, d'une valeur Brix n'excédant pas 20	12,2	0
2009 19		-- autres		
		--- d'une valeur Brix excédant 67		
2009 19 11	1	---- d'une valeur n'excédant pas 30 € par 100 kg poids net	33,6 + 20,6 €/100 kg/net	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2009 19 11	2	---- d'une valeur n'excédant pas 30 € par 100 kg poids net, d'une teneur en sucres ajoutés supérieure à 30 %	33,6 + 20,6 €/100 kg/net	AV0, SP
2009 19 19		---- autres	33,6	0
		--- d'une valeur Brix excédant 20 mais n'excédant pas 67		
2009 19 91	1	---- d'une valeur n'excédant pas 30 € par 100 kg poids net et avec une teneur en sucres ajoutés supérieure à 30 % en poids	15,2 + 20,6 €/100 kg/net	0
2009 19 91	2	---- d'une valeur n'excédant pas 30 € par 100 kg poids net et avec une teneur en sucres ajoutés supérieure à 30 % en poids, d'une teneur en sucres ajoutés supérieure à 30 %	15,2 + 20,6 €/100 kg/net	AV0, SP
2009 19 98		---- autres	12,2	0
		- Jus de pamplemousse ou de pomelo		
2009 21 00		-- d'une valeur Brix n'excédant pas 20	12	0
2009 29		-- autres		
		--- d'une valeur Brix excédant 67		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2009 29 11	1	---- d'une valeur n'excédant pas 30 € par 100 kg poids net	33,6 + 20,6 €/100 kg/net	0
2009 29 11	2	---- d'une valeur n'excédant pas 30 € par 100 kg poids net, d'une teneur en sucres ajoutés supérieure à 30 %	33,6 + 20,6 €/100 kg/net	AV0, SP
2009 29 19		---- autres	33,6	0
		--- d'une valeur Brix excédant 20 mais n'excédant pas 67		
2009 29 91	1	---- d'une valeur n'excédant pas 30 € par 100 kg poids net et avec une teneur en sucres ajoutés supérieure à 30 % en poids, d'une teneur en sucres ajoutés égale ou inférieure à 30 %	12 + 20,6 €/100 kg/net	0
2009 29 91	2	---- d'une valeur n'excédant pas 30 € par 100 kg poids net et avec une teneur en sucres ajoutés supérieure à 30 % en poids, d'une teneur en sucres ajoutés supérieure à 30 %	12 + 20,6 €/100 kg/net	AV0, SP
2009 29 99		---- autres	12	0
		- Jus de tout autre agrume		
2009 31		-- d'une valeur Brix n'excédant pas 20		
		--- d'une valeur excédant 30 € par 100 kg poids net		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2009 31 11		---- avec addition de sucre	14,4	0
2009 31 19		---- sans addition de sucre	15,2	0
		--- d'une valeur n'excédant pas 30 € par 100 kg poids net		
		---- de citrons		
2009 31 51		----- avec addition de sucre	14,4	0
2009 31 59		----- sans addition de sucre	15,2	0
		---- d'autres agrumes		
2009 31 91		----- avec addition de sucre	14,4	0
2009 31 99		----- sans addition de sucre	15,2	0
2009 39		-- autres		
		--- d'une valeur Brix excédant 67		
2009 39 11	1	---- d'une valeur n'excédant pas 30 € par 100 kg poids net, d'une teneur en sucres ajoutés égale ou inférieure à 30 %	33,6 + 20,6 €/100 kg/net	0
2009 39 11	2	---- d'une valeur n'excédant pas 30 € par 100 kg poids net, d'une teneur en sucres ajoutés supérieure à 30 %	33,6 + 20,6 €/100 kg/net	AV0, SP

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2009 39 19		---- autres	33,6	0
		--- d'une valeur Brix excédant 20 mais n'excédant pas 67		
		---- d'une valeur excédant 30 € par 100 kg poids net		
2009 39 31		----- avec addition de sucre	14,4	0
2009 39 39		----- sans addition de sucre	15,2	0
		---- d'une valeur n'excédant pas 30 € par 100 kg poids net		
		----- de citrons		
2009 39 51	1	----- d'une teneur en sucres ajoutés excédant 30% en poids, d'une teneur en sucres ajoutés égale ou inférieure à 30 %	14,4 + 20,6 €/100 kg/net	0
2009 39 51	2	----- d'une teneur en sucres ajoutés excédant 30% en poids, d'une teneur en sucres ajoutés supérieure à 30 %	14,4 + 20,6 €/100 kg/net	AV0, SP
2009 39 55		----- d'une teneur en sucres ajoutés n'excédant pas 30 % en poids	14,4	0
2009 39 59		----- sans addition de sucre	15,2	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		----- d'autres agrumes		
2009 39 91	1	----- d'une teneur en sucres ajoutés excédant 30% en poids, d'une teneur en sucres ajoutés égale ou inférieure à 30 %	14,4 + 20,6 €/100 kg/net	0
2009 39 91	2	----- d'une teneur en sucres ajoutés excédant 30% en poids, d'une teneur en sucres ajoutés supérieure à 30 %	14,4 + 20,6 €/100 kg/net	AV0, SP
2009 39 95		----- d'une teneur en sucres ajoutés n'excédant pas 30 % en poids	14,4	0
2009 39 99		----- sans addition de sucre	15,2	0
		- Jus d'ananas		
2009 41		-- d'une valeur Brix n'excédant pas 20		
2009 41 10		--- d'une valeur excédant 30 € par 100 kg poids net, contenant des sucres ajoutés	15,2	0
		--- autres		
2009 41 91		---- avec addition de sucre	15,2	0
2009 41 99		---- sans addition de sucre	16	0
2009 49		-- autres		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		--- d'une valeur Brix excédant 67		
2009 49 11	1	---- d'une valeur n'excédant pas 30 € par 100 kg poids net, d'une teneur en sucres ajoutés égale ou inférieure à 30 %	33,6 + 20,6 €/100 kg/net	0
2009 49 11	2	---- d'une valeur n'excédant pas 30 € par 100 kg poids net, d'une teneur en sucres ajoutés supérieure à 30 %	33,6 + 20,6 €/100 kg/net	AV0, SP
2009 49 19		---- autres	33,6	0
		--- d'une valeur Brix excédant 20 mais n'excédant pas 67		
2009 49 30		---- d'une valeur excédant 30 € par 100 kg poids net, contenant des sucres ajoutés	15,2	0
		---- autres		
2009 49 91	1	----- d'une teneur en sucres ajoutés excédant 30% en poids, d'une teneur en sucres ajoutés égale ou inférieure à 30 %	15,2 + 20,6 €/100 kg/net	0
2009 49 91	2	----- d'une teneur en sucres ajoutés excédant 30% en poids, d'une teneur en sucres ajoutés supérieure à 30 %	15,2 + 20,6 €/100 kg/net	AV0, SP

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2009 49 93		----- d'une teneur en sucres ajoutés n'excédant pas 30 % en poids	15,2	0
2009 49 99		----- sans addition de sucre	16	0
2009 50		- Jus de tomate		
2009 50 10		-- avec addition de sucre	16	0
2009 50 90		-- autres	16,8	0
		- Jus de raisin (y compris les moûts de raisin)		
2009 61		-- d'une valeur Brix n'excédant pas 30		
2009 61 10		--- d'une valeur excédant 18 € par 100 kg poids net	Annexe 1, appendice 2, section B	0
2009 61 90		--- d'une valeur n'excédant pas 18 € par 100 kg poids net	22,4 + 27 €/hl	AV0
2009 69		-- autres		
		--- d'une valeur Brix excédant 67		
2009 69 11	1	---- d'une valeur n'excédant pas 22 € par 100 kg poids net, d'une teneur en sucres ajoutés égale ou inférieure à 30 %	40 + 121 €/hl + 20,6 €/100 kg/net	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2009 69 11	2	---- d'une valeur n'excédant pas 22 € par 100 kg poids net, d'une teneur en sucres ajoutés supérieure à 30 %	40 + 121 €/hl + 20,6 €/100 kg/net	AV0, SP
2009 69 19		---- autres	Annexe I, appendice 2, section B	0
		--- d'une valeur Brix excédant 30 mais n'excédant pas 67		
		---- d'une valeur excédant 18 € par 100 kg poids net		
2009 69 51		----- concentrés	Annexe I, appendice 2, section B	0
2009 69 59		----- autres	Annexe I, appendice 2, section B	0
		---- d'une valeur n'excédant pas 18 € par 100 kg poids net		
		----- d'une teneur en sucres ajoutés excédant 30 % en poids		
2009 69 71	1	----- concentrés, d'une teneur en sucres ajoutés égale ou inférieure à 30 %	22,4 + 131 €/hl + 20,6 €/100 kg/net	0
2009 69 71	2	----- concentrés, d'une teneur en sucres ajoutés supérieure à 30 %	22,4 + 131 €/hl + 20,6 €/100 kg/net	AV0, SP
2009 69 79	1	----- autres, d'une teneur en sucres ajoutés égale ou inférieure à 30 %	22,4 + 27 €/hl + 20,6 €/100 kg/net	0
2009 69 79	2	----- autres, d'une teneur en sucres ajoutés supérieure à 30 %	22,4 + 27 €/hl + 20,6 €/100 kg/net	AV0, SP
2009 69 90		----- autres	22,4 + 27 €/hl	AV0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- Jus de pomme		
2009 71		-- d'une valeur Brix n'excédant pas 20		
2009 71 10		--- d'une valeur excédant 18 € par 100 kg poids net, contenant des sucres ajoutés	18	0
		--- autres		
2009 71 91		---- avec addition de sucre	18	0
2009 71 99		---- sans addition de sucre	18	0
2009 79		-- autres		
		--- d'une valeur Brix excédant 67		
2009 79 11	1	---- d'une valeur n'excédant pas 22 € par 100 kg poids net, d'une teneur en sucres ajoutés égale ou inférieure à 30 %	30 + 18,4 €/100 kg/net	0
2009 79 11	2	---- d'une valeur n'excédant pas 22 € par 100 kg poids net, d'une teneur en sucres ajoutés supérieure à 30 %	30 + 18,4 €/100 kg/net	AV0, SP
2009 79 19		---- autres	30	0
		--- d'une valeur Brix excédant 20 mais n'excédant pas 67		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2009 79 30		---- d'une valeur excédant 18 € par 100 kg poids net, contenant des sucres ajoutés	18	0
		---- autres		
2009 79 91		---- d'une teneur en sucres ajoutés excédant 30 % en poids	18 + 19,3 €/100 kg/net	AV0
2009 79 93		----- d'une teneur en sucres ajoutés n'excédant pas 30 % en poids	18	0
2009 79 99		----- sans addition de sucre	18	0
2009 80		- Jus de tout autre fruit ou légume		
		-- d'une valeur Brix excédant 67		
		--- Jus de poires		
2009 80 11	1	---- d'une valeur n'excédant pas 22 € par 100 kg poids net, d'une teneur en sucres ajoutés égale ou inférieure à 30 %	33,6 + 20,6 €/100 kg/net	0
2009 80 11	2	---- d'une valeur n'excédant pas 22 € par 100 kg poids net, d'une teneur en sucres ajoutés supérieure à 30 %	33,6 + 20,6 €/100 kg/net	AV0, SP

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2009 80 19		---- autres	33,6	0
		--- autres		
		---- d'une valeur n'excédant pas 30 € par 100 kg poids net		
2009 80 34		----- Jus de fruits tropicaux	21 + 12,9 €/100 kg/net	0
2009 80 35	1	---- autres, d'une teneur en sucres ajoutés égale ou inférieure à 30 %	33,6 + 20,6 €/100 kg/net	0
2009 80 35	2	---- autres, d'une teneur en sucres ajoutés supérieure à 30 %	33,6 + 20,6 €/100 kg/net	AV0, SP
		---- autres		
2009 80 36		----- Jus de fruits tropicaux	21	0
2009 80 38		----- autres	33,6	0
		-- d'une valeur Brix n'excédant pas 67		
		--- Jus de poires		
2009 80 50		---- d'une valeur excédant 18 € par 100 kg poids net, contenant des sucres ajoutés	19,2	0
		---- autres		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2009 80 61		----- d'une teneur en sucres ajoutés excédant 30 % en poids	19,2 + 20,6 €/100 kg/net	AV0, SP
2009 80 63		----- d'une teneur en sucres ajoutés n'excédant pas 30 % en poids	19,2	0
2009 80 69		----- sans addition de sucre	20	0
		--- autres		
		---- d'une valeur excédant 30 € par 100 kg poids net, contenant des sucres ajoutés		
2009 80 71		----- Jus de cerises	16,8	0
2009 80 73		----- Jus de fruits tropicaux	10,5	0
2009 80 79		----- autres	16,8	0
		---- autres		
		---- d'une teneur en sucres ajoutés excédant 30 % en poids		
2009 80 85		----- Jus de fruits tropicaux	10,5 + 12,9 €/100 kg/net	0
2009 80 86		----- autres	16,8 + 20,6 €/100 kg/net	AV0, SP

Liste tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007		----- d'une teneur en sucres ajoutés n'excédant pas 30 % en poids		
2009 80 88		----- Jus de fruits tropicaux	10,5	0
2009 80 89		----- autres	16,8	0
		----- sans addition de sucre		
2009 80 95		----- Jus de fruit de l'espèce <i>Vaccinium macrocarpon</i>	14	0
2009 80 96		----- Jus de cerises	17,6	0
2009 80 97		----- Jus de fruits tropicaux	11	0
2009 80 99		----- autres	17,6	0
2009 90		- Mélanges de jus		
		-- d'une valeur Brix excédant 67		
		--- Mélanges de jus de pommes et de jus de poires		
2009 90 11	1	---- d'une valeur n'excédant pas 22 € par 100 kg poids net, d'une teneur en sucres ajoutés égale ou inférieure à 30 %	33,6 + 20,6 €/100 kg/net	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2009 90 11	2	---- d'une valeur n'excédant pas 22 € par 100 kg poids net, d'une teneur en sucres ajoutés supérieure à 30 %	33,6 + 20,6 €/100 kg/net	AV0, SP
2009 90 19		---- autres	33,6	0
		--- autres		
2009 90 21	1	---- d'une valeur n'excédant pas 30 € par 100 kg poids net, d'une teneur en sucres ajoutés égale ou inférieure à 30 %	33,6 + 20,6 €/100 kg/net	0
2009 90 21	2	---- d'une valeur n'excédant pas 30 € par 100 kg poids net, d'une teneur en sucres ajoutés supérieure à 30 %	33,6 + 20,6 €/100 kg/net	AV0, SP
2009 90 29		---- autres	33,6	0
		-- d'une valeur Brix n'excédant pas 67		
		--- Mélanges de jus de pommes et de jus de poires		
2009 90 31		---- d'une valeur n'excédant pas 18 € par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition excédant 30 % en poids	20 + 20,6 €/100 kg/net	AV0, SP
2009 90 39		---- autres	20	0
		--- autres		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		----- d'une valeur excédant 30 € par 100 kg poids net		
		----- Mélanges de jus d'agrumes et de jus d'ananas		
2009 90 41		----- avec addition de sucre	15,2	0
2009 90 49		----- autres	16	0
		----- autres		
2009 90 51		----- avec addition de sucre	16,8	0
2009 90 59		----- autres	17,6	0
		----- d'une valeur n'excédant pas 30 € par 100 kg poids net		
		----- Mélanges de jus d'agrumes et de jus d'ananas		
2009 90 71		--- d'une teneur en sucres ajoutés excédant 30 % en poids	15,2 + 20,6 €/100 kg/net	AV0, SP
2009 90 73		----- d'une teneur en sucres ajoutés n'excédant pas 30 % en poids	15,2	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2009 90 79		----- sans addition de sucre	16	0
		----- autres		
		----- d'une teneur en sucres ajoutés excédant 30 % en poids		
2009 90 92		----- - Mélanges de jus de fruits tropicaux	10,5 + 12,9 €/100 kg/net	0
2009 90 94		----- - autres	16,8 + 20,6 €/100 kg/net	AV0, SP
		----- d'une teneur en sucres ajoutés n'excédant pas 30 % en poids		
2009 90 95		----- - Mélanges de jus de fruits tropicaux	10,5	0
2009 90 96		----- - autres	16,8	0
		----- sans addition de sucre		
2009 90 97		----- - Mélanges de jus de fruits tropicaux	11	0
2009 90 98		----- - autres	17,6	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
21		CHAPITRE 21 - PRÉPARATIONS ALIMENTAIRES DIVERSES		
2101		Extraits, essences et concentrés de café, de thé ou de maté et préparations à base de ces produits ou à base de café, thé ou maté; chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leurs extraits, essences et concentrés		
		- Extraits, essences et concentrés de café et préparations à base de ces extraits, essences ou concentrés ou à base de café		
2101 11		-- Extraits, essences et concentrés		
2101 11 11		--- Avec un contenu de matière sèche provenant du café sec de 95 % ou plus en poids	9	0
2101 11 19		--- Autres	9	0
2101 12		-- Préparations à base de ces extraits, essences ou concentrés ou à base de café		
2101 12 92		--- Préparations à base de ces extraits, essences ou concentrés de café	11,5	0
2101 12 98	1	--- autres, d'une teneur en sucres inférieure à 70 %	9 + EA	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2101 12 98	2	---- autres, d'une teneur en sucres égale ou supérieure à 70 %	9 + EA	AV0, SP
2101 20		- Extraits, essences et concentrés de thé ou de maté et préparations à base de ces extraits, essences ou concentrés ou à base de thé ou de maté		
2101 20 20		-- Extraits, essences et concentrés	6	0
		-- Préparations		
2101 20 92		-- - à base d'extraits, essences ou concentrés de thé ou de maté	6	0
21012098	1	--- autres, d'une teneur en sucres inférieure à 70 %	6,5 + EA	0
2101 20 98	2	---- autres, d'une teneur en sucres égale ou supérieure à 70 %	6,5 + EA	AV0, SP
2101 30		- Chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leurs extraits, essences et concentrés		
		-- Chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2101 30 11		--- Chicorée torréfiée	11,5	0
2101 30 19		--- autres	5,1 + 12,7 €/100 kg/net	0
		-- Extraits, essences et concentrés de chicorée torréfiée et d'autres succédanés torréfiés du café		
2101 30 91		--- de chicorée torréfiée	14,1	0
2101 30 99		--- autres	10,8 + 22,7 €/100 kg/net	0
2102		Levures (vivantes ou mortes); autres micro-organismes monocellulaires morts (à l'exclusion des vaccins du n° 3002); poudres à lever préparée		
2102 10		- Levures vivantes		
2102 10 10		-- Levures mères sélectionnées (levures de culture)	10,9	0
		-- Levures de panification		
2102 10 31		--- séchées	12	0
2102 10 39		--- autres	12	0
2102 10 90		-- autres	14,7	0
2102 20		- Levures mortes; autres micro-organismes monocellulaires morts		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		-- Levures mortes		
2102 20 11		--- en tablettes, cubes ou présentations similaires, ou bien en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 1 kg	8,3	0
2102 20 19		--- autres	5,1	0
2102 20 90		-- autres	exemption	0
2102 30 00		- Poudres à lever préparées	6,1	0
2103		Préparations pour sauces et sauces préparées; condiments et assaisonnements, composés; farine de moutarde et moutarde préparée		
2103 10 00		- Sauce de soja	7,7	0
2103 20 00		- Tomato ketchup et autres sauces tomates	10,2	0
2103 30		- Farine de moutarde et moutarde préparée		
2103 30 10		-- Farine de moutarde	exemption	0
2103 30 90		-- Moutarde préparée	9	0
2103 90		- autres		
2103 90 10		-- Chutney de mangue liquide	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2103 90 30		-- A mers aromatiques, d'un titre alcoométrique volumique égal ou supérieur à 44,2 % vol et n'excédant pas 49,2 % vol et contenant de 1,5 % à 6 % en poids de gentiane, d'épices et ingrédients divers, de 4 % à 10 % de sucre et présentés en récipients d'une contenance n'excédant pas 0,50 l	exemption	0
2103 90 90		-- autres	7,7	0
2104		Préparations pour soupes, potages ou bouillons; soupes, potages ou bouillons préparés; préparations alimentaires composites homogénéisées		
2104 10		- Préparations pour soupes, potages ou bouillons; soupes, potages ou bouillons préparés		
2104 10 10		-- séchés	11,5	0
2104 10 90		-- autres	11,5	0
2104 20 00		- Préparations alimentaires composites homogénéisées	14,1	0
2105 00		Glaces de consommation, même contenant du cacao		
2105 00 10		- ne contenant pas ou contenant en poids moins de 3 % de matières grasses provenant du lait	8,6 + 20,2 €/100 kg/net MAX 19,4 + 9,4 €/100 kg/net	10, 1E, AV0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait		
2105 00 91		-- égale ou supérieure à 3 % mais inférieure à 7 %	8 + 38,5 €/100 kg/net MAX 18,1 + 7 €/100 kg/net	10, 1E, AV0
2105 00 99		-- égale ou supérieure à 7%	7,9 + 54 €/100 kg/net MAX 17,8 + 6,9 €/100 kg/net	10, 1E, AV0
2106		Préparations alimentaires non dénommées ni comprises ailleurs		
2106 10		- Concentrats de protéines et substances protéiques texturées		
2106 10 20		-- ne contenant pas de matières grasses provenant du lait, de saccharose, d'isoglucose, de glucose, d'amidon ou de fécule ou contenant en poids moins de 1,5 % de matières grasses provenant du lait, moins de 5 % de saccharose ou d'isoglucose, moins de 5 % de glucose ou d'amidon ou de fécule	12,8	0
2106 10 80		-- autres	EA	0
2106 90		- autres		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2106 90 20		-- Préparations alcooliques composées, autres que celles à base de substances odoriférantes, des types utilisés pour la fabrication de boissons	17,3 MIN 1 €/ % vol/hl	0
		-- Sirops de sucre, aromatisés ou additionnés de colorants		
2106 90 30		--- d'isoglucose	42,7 €/ 100 kg/net mas	SP
		--- autres		
2106 90 51		---- de lactose	14 €/ 100 kg/net	0
2106 90 55		---- de glucose ou de maltodextrine	20 €/ 100 kg/net	0
2106 90 59		---- autres	0,4 €/ 100 kg/net	SP
		-- autres		
2106 90 92		--- ne contenant pas de matières grasses provenant du lait, de saccharose, d'isoglucose, de glucose, d'amidon ou de fécule ou contenant en poids moins de 1,5 % de matières grasses provenant du lait, moins de 5 % de saccharose ou d'isoglucose, moins de 5 % de glucose ou d'amidon ou de fécule	12,8	0
2106 90 98	1	--- autres, d'une teneur en sucres inférieure à 70 %	9 + EA	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2106 90 98	2	---- autres, d'une teneur en sucres égale ou supérieure à 70 %	9 + EA	AV0, SP
22		CHAPITRE 22 - BOISSONS, LIQUIDES ALCOOLIQUES ET VINAIGRES		
2201		Eaux, y compris les eaux minérales naturelles ou artificielles et les eaux gazéifiées, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées; glace et neige		
2201 10		- Eaux minérales et eaux gazéifiées		
		-- Eaux minérales naturelles		
2201 10 11		--- sans dioxyde de carbone	exemption	0
2201 10 19		--- autres	exemption	0
2201 10 90		-- autres	exemption	0
2201 90 00		- autres	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2202		Eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non alcooliques, à l'exclusion des jus de fruits ou de légumes du n° 2009		
2202 10 00		- Eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées	9,6	0
2202 90		- autres		
2202 90 10		-- ne contenant pas de produits des n°s 0401 à 0404 ou de matières grasses provenant des produits des n°s 0401 à 0404	9,6	0
		-- autres, d'une teneur en poids de matières grasses provenant des produits des n°s 0401 à 0404		
2202 90 91		--- inférieure à 0,2 %	6,4 + 13,7 €/100 kg/net	0
2202 90 95		--- égale ou supérieure à 0,2 % mais inférieure à 2 %	5,5 + 12,1 €/100 kg/net	0
2202 90 99		--- égale ou supérieure à 2 %	5,4 + 21,2 €/100 kg/net	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2203 00		Bières de malt		
		- en récipients d'une contenance n'excédant pas 10 l		
2203 00 01		-- présentées dans des bouteilles	exemption	0
2203 00 09		-- autres	exemption	0
2203 00 10		- en récipients d'une contenance excédant 10 l	exemption	0
2204		Vins de raisins frais, y compris les vins enrichis en alcool; moûts de raisin, autres que ceux du n° 2009		
2204 10		- Vins mousseux		
		-- ayant un titre alcoométrique volumique n'excédant pas 8,5% vol		
2204 10 11		--- Champagne	32 €/hl	0
2204 10 19		--- autres	32 €/hl	0
		-- autres		
2204 10 91		--- Asti spumante	32 €/hl	0
2204 10 99		--- autres	32 €/hl	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- autres vins; moûts de raisin dont la fermentation a été empêchée ou arrêtée par addition d'alcool		
2204 21		-- en récipients d'une contenance n'excédant pas 2 l		
2204 21 10		--- Vins, autres que ceux visés au n° 2204 10, présentés dans des bouteilles fermées par un bouchon "champignon" maintenu à l'aide d'attaches ou de liens; vins autrement présentés ayant, à la température de 20 °C, une surpression due à l'anhydride carbonique en solution, non inférieure à 1 bar et inférieure à 3 bars	32 €/hl	0
		--- autres		
		---- ayant un titre alcoométrique volumique n'excédant pas 13 % vol		
		----- Vins de qualité avec appellation d'origine		
		----- Vins blancs		
2204 21 11		----- A lsace	13,1 €/hl	0
2204 21 12		----- Bordeaux	13,1 €/hl	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2204 21 13		----- Bourgogne	13,1 €/hl	0
2204 21 17		----- Val de Loire	13,1 €/hl	0
2204 21 18		----- Mosel-Saar-Ruwer	13,1 €/hl	0
2204 21 19		----- Pfalz (Palatinat)	13,1 €/hl	0
2204 21 22		----- Rheinhessen (Hesse rhénane)	13,1 €/hl	0
2204 21 23		----- Tokaj	14,8 €/hl	0
2204 21 24		----- Lazio (Latium)	13,1 €/hl	0
2204 21 26		----- Toscana (Toscane)	13,1 €/hl	0
2204 21 27		----- Trentino (Trentin), Alto Adige (Haut-Adige) et Friuli (Frioul)	13,1 €/hl	0
2204 21 28		----- Veneto (Vénétie)	13,1 €/hl	0
2204 21 32		----- Vinho Verde	13,1 €/hl	0
2204 21 34		----- Penedés	13,1 €/hl	0
2204 21 36		----- Rioja	13,1 €/hl	0
2204 21 37		----- Valencia	13,1 €/hl	0
2204 21 38		----- autres	13,1 €/hl	0
		----- autres		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2204 21 42		----- Bordeaux	13,1 €/hl	0
2204 21 43		----- Bourgogne	13,1 €/hl	0
2204 21 44		----- Beaujolais	13,1 €/hl	0
2204 21 46		----- Côtes-du-Rhône	13,1 €/hl	0
2204 21 47		----- Languedoc-Roussillon	13,1 €/hl	0
2204 21 48		----- Val de Loire	13,1 €/hl	0
2204 21 62		----- Piemonte (Piémont)	13,1 €/hl	0
2204 21 66		----- Toscana (Toscane)	13,1 €/hl	0
2204 21 67		----- Trentino (Trentin) et Alto Adige (Haut-Adige)	13,1 €/hl	0
2204 21 68		----- Veneto (Vénétie)	13,1 €/hl	0
2204 21 69		----- Dão, Bairrada et Douro	13,1 €/hl	0
2204 21 71		----- Navarra	13,1 €/hl	0
2204 21 74		----- Penedés	13,1 €/hl	0
2204 21 76		----- Rioja	13,1 €/hl	0
2204 21 77		----- Valdepeñas	13,1 €/hl	0
2204 21 78		----- autres	13,1 €/hl	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		----- autres		
2204 21 79		----- Vins blancs	13,1 €/hl	0
2204 21 80		----- autres	13,1 €/hl	0
		---- ayant un titre alcoométrique volumique acquis excédant 13 % vol et n'excédant pas 15 % vol		
		----- Vins de qualité produits dans des régions spécifiées		
		----- Vins blancs		
2204 21 81		----- Tokaj	15,8 €/hl	0
2204 21 82		----- autres	15,4 €/hl	0
2204 21 83		----- autres	15,4 €/hl	0
		----- autres		
2204 21 84		----- Vins blancs	15,4 €/hl	0
2204 21 85		----- autres	15,4 €/hl	0
		---- ayant un titre alcoométrique volumique acquis excédant 15 % vol et n'excédant pas 18 % vol		
2204 21 87		----- Vin de Marsala	18,6 €/hl	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2204 21 88		----- Vin de Samos et muscat de Lemnos	18,6 €/hl	0
2204 21 89		----- Vin de Porto	14,8 €/hl	0
2204 21 91		----- Vin de Madère et moscatel de Setúbal	14,8 €/hl	0
2204 21 92		----- Vin de Xérès	14,8 €/hl	0
2204 21 94		----- autres	18,6 €/hl	0
		---- ayant un titre alcoométrique volumique acquis excédant 18 % vol et n'excédant pas 22 % vol		
2204 21 95		----- Vin de Porto	15,8 €/hl	0
2204 21 96		----- Vin de Madère, de Xérès et moscatel de Setúbal	15,8 €/hl	0
2204 21 98		----- autres	20,9 €/hl	0
2204 21 99		---- ayant un titre alcoométrique volumique acquis excédant 22 % vol	1,75 €/ % vol/hl	0
2204 29		-- autres		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2204 29 10		Vins, autres que ceux visés au n° 2204 10, présentés dans des bouteilles fermées par un bouchon "champignon" maintenu à l'aide d'attaches ou de liens; vins autrement présentés ayant, à la température de 20 °C, une surpression due à l'anhydride carbonique en solution, non inférieure à 1 bar et inférieure à 3 bar	32 €/hl	0
		--- autres		
		---- ayant un titre alcoométrique volumique acquis n'excédant pas 13 % vol		
		----- Vins de qualité produits dans des régions spécifiées		
		----- Vins blancs		
2204 29 11		----- Tokaj	13,1 €/hl	0
2204 29 12		----- Bordeaux	9,9 €/hl	0
2204 29 13		----- Bourgogne	9,9 €/hl	0
2204 29 17		----- Val de Loire	9,9 €/hl	0
2204 29 18		----- autres	9,9 €/hl	0
		----- autres		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2204 29 42		----- Bordeaux	9,9 €/hl	0
2204 29 43		----- Bourgogne	9,9 €/hl	0
2204 29 44		----- Beaujolais	9,9 €/hl	0
2204 29 46		----- Côtes-du-Rhône	9,9 €/hl	0
2204 29 47		----- Languedoc-Roussillon	9,9 €/hl	0
2204 29 48		----- Val de Loire	9,9 €/hl	0
2204 29 58		----- autres	9,9 €/hl	0
		----- autres		
		----- Vins blancs		
2204 29 62		----- Sicilia (Sicile)	9,9 €/hl	0
2204 29 64		----- Veneto	9,9 €/hl	0
2204 29 65		----- autres	9,9 €/hl	0
		----- autres		
2204 29 71		----- Puglia (Pouilles)	9,9 €/hl	0
2204 29 72		----- Sicilia (Sicile)	9,9 €/hl	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2204 29 75		----- autres	9,9 €/hl	0
		---- ayant un titre alcoométrique volumique acquis excédant 13 % vol et n'excédant pas 15 % vol		
		----- Vins de qualité produits dans des régions spécifiées		
		----- Vins blancs		
2204 29 77		----- Tokaj	14,2 €/hl	0
2204 29 78		----- autres	12,1 €/hl	0
2204 29 82		----- autres	12,1 €/hl	0
		----- autres		
2204 29 83		----- Vins blancs	12,1 €/hl	0
2204 29 84		----- autres	12,1 €/hl	0
		---- ayant un titre alcoométrique volumique acquis excédant 15 % vol et n'excédant pas 18 % vol		
2204 29 87		----- Vin de Marsala	15,4 €/hl	0
2204 29 88		----- Vin de Samos et muscat de Lemnos	15,4 €/hl	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2204 29 89		----- Vin de Porto	12,1 €/hl	0
2204 29 91		----- Vin de Madère et moscatel de Setúbal	12,1 €/hl	0
2204 29 92		----- Vin de Xérès	12,1 €/hl	0
2204 29 94		----- autres	15,4 €/hl	0
		---- ayant un titre alcoométrique volumique acquis excédant 18 % vol et n'excédant pas 22 % vol		
2204 29 95		----- Vin de Porto	13,1 €/hl	0
2204 29 96		----- Vin de Madère, de Xérès et moscatel de Setúbal	13,1 €/hl	0
2204 29 98		----- autres	20,9 €/hl	0
2204 29 99		---- ayant un titre alcoométrique volumique acquis excédant 22 % vol	1,75 €/ % vol/hl	0
2204 30		- autres moûts de raisin		
2204 30 10		-- partiellement fermentés, même mutés autrement qu'à l'alcool	32	10
		-- autres		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		--- d'une masse volumique n'excédant pas 1,33 g/cm ³ à 20 °C et ayant un titre alcoométrique volumique acquis de 1 % vol ou moins		
2204 30 92		---- concentrés	Annexe I, appendice 2, section B	0
2204 30 94		---- autres	Annexe I, appendice 2, section B	0
		--- autres		
2204 30 96		---- concentrés	Annexe I, appendice 2, section B	0
2204 30 98		---- autres	Annexe I, appendice 2, section B	0
2205		Vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques		
2205 10		- en récipients d'une contenance n'excédant pas 2 l		
2205 10 10		-- ayant un titre alcoométrique volumique acquis n'excédant pas 18 % vol	10,9 €/hl	0
2205 10 90		-- ayant un titre alcoométrique volumique acquis excédant 18 % vol	0,9 €/ % vol/hl + 6,4 €/hl	0
2205 90		- autres		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2205 90 10		-- ayant un titre alcoométrique volumique acquis n'excédant pas 18 % vol	9 €/hl	0
2205 90 90		-- ayant un titre alcoométrique volumique acquis excédant 18 % vol	0,9 €/ % vol/hl	0
2206 00		autres boissons fermentées (cidre, poiré, hydromel, par exemple); mélanges de boissons fermentées et mélanges de boissons fermentées et de boissons non alcooliques, non dénommés ni compris ailleurs		
2206 00 10		- Piquette	1,3 €/ % vol/hl MIN 7,2 €/hl	0
		- autres		
		-- mousseuses		
2206 00 31		--- Cidre et poiré	19,2 €/hl	0
2206 00 39		--- autres	19,2 €/hl	0
		-- non mousseuses, présentées en récipients d'une contenance		
		--- n'excédant pas 2 l		
2206 00 51		---- Cidre et poiré	7,7 €/hl	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2206 00 59		---- autres	7,7 €/hl	0
		--- excédant 2 l		
2206 00 81		---- Cidre et poiré	5,76 €/hl	0
2206 00 89		---- autres	5,76 €/hl	0
2207		Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de 80 % vol ou plus; alcool éthylique et eaux-de-vie dénaturés de tous titres		
2207 10 00		- Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de 80 % vol ou plus	19,2 €/hl	0
2207 20 00		- Alcool éthylique et eaux-de-vie dénaturés de tous titres	10,2 €/hl	0
2208		Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de moins de 80 % vol; eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses		
2208 20		- Eaux-de-vie de vin ou de marc de raisins		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		-- présentées en récipients d'une contenance n'excédant pas 2 l		
2208 20 12		--- Cognac	exemption	0
2208 20 14		--- Armagnac	exemption	0
2208 20 26		--- Grappa	exemption	0
2208 20 27		--- Brandy de Jerez	exemption	0
2208 20 29		--- autres	exemption	0
		-- présentées en récipients d'une contenance excédant 2 l		
2208 20 40		--- Distillat brut	exemption	0
		--- autres		
2208 20 62		---- Cognac	exemption	0
2208 20 64		---- Armagnac	exemption	0
2208 20 86		---- Grappa	exemption	0
2208 20 87		---- Brandy de Jerez	exemption	0
2208 20 89		---- autres	exemption	0
2208 30		- Whiskies		
		-- Whisky "bourbon", présenté en récipients d'une contenance		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2208 30 11		--- n'excédant pas 2 l	exemption	0
2208 30 19		--- excédant 2 l	exemption	0
		-- Whisky écossais (Scotch whisky)		
		--- Whisky "Malt", présenté en récipients d'une contenance		
2208 30 32		---- n'excédant pas 2 l	exemption	0
2208 30 38		---- excédant 2 l	exemption	0
		--- Whisky "Blended", présenté en récipients d'une contenance		
2208 30 52		---- n'excédant pas 2 l	exemption	0
2208 30 58		---- excédant 2 l	exemption	0
		--- autres, en récipients d'une contenance		
2208 30 72		---- n'excédant pas 2 l	exemption	0
2208 30 78		---- excédant 2 l	exemption	0
		-- autres, en récipients d'une contenance		
2208 30 82		--- n'excédant pas 2 l	exemption	0
2208 30 88		--- excédant 2 l	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
2208 40		- Rhum et autres eaux-de-vie provenant de la distillation, après fermentation, de produits de cannes à sucre		
		- présentés en récipients d'une contenance n'excédant pas 2 l		
2208 40 11		- - - Rhum d'une teneur en substances volatiles autres que l'alcool éthylique et méthylique égale ou supérieure à 225 grammes par hectolitre d'alcool pur (avec une tolérance de 10%)	0,6 €/ % vol/hl + 3,2 €/hl	3
		- - - autres		
2208 40 31		- - - - d'une valeur excédant 7,9 € par litre d'alcool pur	exemption	0
2208 40 39		- - - - autres	0,6 €/ % vol/hl + 3,2 €/hl	3
		- - présentés en récipients d'une contenance excédant 2 l		
2208 40 51		- - - Rhum d'une teneur en substances volatiles autres que l'alcool éthylique et méthylique égale ou supérieure à 225 grammes par hectolitre d'alcool pur (avec une tolérance de 10%)	0,6 €/ % vol/hl	RM

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		--- autres		
2208 40 91		---- d'une valeur excédant 2 € par litre d'alcool pur	exemption	0
2208 40 99		---- autres	0,6 €/ % vol/hl	RM
2208 50		- Gin et genièvre		
		-- Gin, présenté en récipients d'une contenance		
2208 50 11		--- n'excédant pas 2 l	exemption	0
2208 50 19		--- excédant 2 l	exemption	0
		-- Genièvre, présenté en récipients d'une contenance		
2208 50 91		--- n'excédant pas 2 l	exemption	0
2208 50 99		--- excédant 2 l	exemption	0
2208 60		- Vodka		
		-- ayant un titre alcoométrique volumique acquis n'excédant pas 45,4 % vol		
2208 60 11		--- n'excédant pas 2 l	exemption	0
2208 60 19		--- excédant 2 l	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		-- ayant un titre alcoométrique volumique acquis excédant 45,4 % vol		
2208 60 91		--- n'excédant pas 2 l	exemption	0
2208 60 99		--- excédant 2 l	exemption	0
2208 70		- Liqueurs		
2208 70 10		- présentées en récipients d'une contenance n'excédant pas 2 l	exemption	0
2208 70 90		-- présentées en récipients d'une contenance excédant 2 l	exemption	0
2208 90		- autres		
		-- Arak, présenté en récipients d'une contenance		
2208 90 11		--- n'excédant pas 2 l	exemption	0
2208 90 19		--- excédant 2 l	exemption	0
		-- Eaux-de-vie de prunes, de poires ou de cerises, présentées en récipients d'une contenance		
2208 90 33		--- n'excédant pas 2 l	exemption	0
2208 90 38		--- excédant 2 l	exemption	0

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		-- autres eaux-de-vie et autres boissons spiritueuses, présentées en récipients d'une contenance		
		--- n'excédant pas 2 l		
2208 90 41		---- Ouzo	exemption	0
		---- autres		
		----- Eau x-de-vie		
		----- de fruits		
2208 90 45		----- Calvados	exemption	0
2208 90 48		----- autres	exemption	0
		----- autres		
2208 90 52		----- Korn	exemption	0
2208 90 54		----- Tequila	exemption	0
2208 90 56		----- autres	exemption	0
2208 90 69		----- autres boissons spiritueuses	exemption	0
		--- excédant 2 l		

Liste tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		----- Eaux-de-vie		
2208 90 71		----- de fruits	exemption	0
2208 90 75		----- Tequila	exemption	0
2208 90 77		----- autres	exemption	0
2208 90 78		----- autres boissons spiritueuses	exemption	0
		-- Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de moins de 80 % vol, présenté en récipients d'une contenance		
2208 90 91		-- - n'excédant pas 2 l	1 €/ % vol/hl + 6,4 €/hl	0
2208 90 99		-- - excédant 2 l	1 €/ % vol/hl	0
2209 00		Vinaigres comestibles et succédanés de vinaigre comestibles obtenus à partir d'acide acétique		
		- Vinaigres de vin, présentés en récipients d'une contenance		
2209 00 11		-- n'excédant pas 2 l	6,4 €/hl	0
2209 00 19		-- excédant 2 l	4,8 €/hl	0
		- autres, présentés en récipients d'une contenance		
2209 00 91		-- n'excédant pas 2 l	5,12 €/hl	0
2209 00 99		-- excédant 2 l	3,84 €/hl	0